



Bulletin Officiel

N° 3829 Mardi 12 Avril 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2
RELATIF A LA PUBLICATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE
RELATIFS AU 1ER TRIMESTRE DE L'EXERCICE COMPTABLE 2010

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE INDUSTRIELLE OLEICOLE SFAXIENNE -SIOS ZITEX- 3-6

OFFRE A PRIX FERME -OPF-

PRIX FERME -OPF- ET D'ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA 7-14
COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE
«TELNET HOLDING»

DESIGNATION D'UN INTERMEDIAIRE AGREE MANDATE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL - 15

COURBE DES TAUX 16

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 17-18

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010
- INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV « IOS »

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010
- FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES
- FCP SERENA VALEURS FINANCIERES

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30-6-2010
- SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -

COMMUNIQUÉ DU CMF

RAPPEL AUX SOCIÉTÉS ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant et publiant leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2011, au plus tard le 20 avril 2011.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

الشركة الصناعية للزيوت بصفاقس

سيوس زيتاكس

مقرها الإجتماعي : طريق قابس كلم 2 صفاقس

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية للسنة المالية 2010، نثشر الشركة الصناعية للزيوت بصفاقس "سيوس زيتاكس" ما يلي:

- القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية.
- الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية
- قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية

1 / القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية :-

القرار الأول: المصادقة على الاتفاقيات المنظمة

بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة والتقارير الخاص لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على الاتفاقيات المنظمة المنصوص عليها بالفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية والمضمنة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثاني: المصادقة على تقرير التصرف وعلى القوائم المالية 2009-2010

بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة والتقارير الخاص لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على تقرير التصرف وحسابات 2010/2009 المختومة في 30 سبتمبر 2010 كما أعدها مجلس الإدارة والتي تبرز أرباحا بقيمة 544 795 دينار.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثالث: المصادقة على القوائم المالية المجمعة لسنة 2009-2010

بعد الاستماع إلى تقرير التصرف الخاص بتجمع الشركات وتقارير مراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على القوائم المالية المجمعة لسنة 2009-2010 والتي تبرز أرباحا لحساب المجمع قدرها 954 280 دينار.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الرابع: تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة ومراقب الحسابات

تقرر الجلسة العامة العادية إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة تبرئة تامة ونهائية وبدون أي احتراز بعنوان تصرفهم طيلة السنة المالية التي قفلت حساباتها في 30 سبتمبر 2010 كما تبرئ ذمة مراقب الحسابات.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الخامس: تخصيص نتائج السنة المالية 2009-2010

تقرر الجلسة العامة العادية رصد أرباح السنة المالية 2009-2010 والبالغة 544 795 دينار كما يلي

- أرباح سنة 2009-2010	544 795				
- حساب نقل من جديد	0				
الأرباح القابلة للتخصيص	544 795				
- يخصم منها الذخر القانوني (في حدود 10 % من رأس المال)....	0 000 *				
الأرباح القابلة للتوزيع	544 795				
- توزيع الأرباح على المساهمين (1.5 دينار للسهم الواحد).....	363 750				
- الذخر الخارق للعادة.....	181 045				

* بلغ الذخر القانوني منذ السنة المالية 2007-2008 الحد الأقصى (10 بالمائة من رأس المال)

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

(suite)

القرار السادس: منح حضور أعضاء مجلس الإدارة

تقرّر الجلسة العامة العادية تحديد منح الحضور بـ 5000 دينار صافية لكل عضو عن حضور كل اجتماعات مجلس الإدارة وهيئة المراقبة خلال السنة المالية.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية

القرار السادس: تعيين مراقب الحسابات

تقرّر الجلسة العامة العادية تجديد مهمة مراقب الحسابات: شركة مراقبة النظم والتصرف والمساعدة، للمدة القانونية التي تنتهي مع انعقاد الجلسة العامة التي ستصادق على حسابات السنة المالية 2013/2012. تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثامن: إعطاء التفويض للقيام بالإجراءات

تعطي الجلسة العامة العادية جميع الصلاحيات لحامل نسخة أو ملخص من هذا المحضر للقيام بكل الإجراءات والترتيب والاشهارات التي يقتضيها القانون.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

2 الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية :**BILANS COMPARES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010 & 2009**

(En Dinars Tunisiens)

ACTIFS	30/09/2010	30/09/2009
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés	7 600 148	7 725 599
Immobilisations incorporelles	30 815	30 460
Amortissements	30 815	30 370
	-	90
Immobilisations corporelles	5 704 517	5 570 053
Amortissements	4 605 622	4 394 358
	1 098 895	1 175 695
Immobilisations financières	6 703 889	6 711 469
Provisions	202 636	161 655
	6 501 253	6 549 814
Total des actifs non courants	7 600 148	7 725 599
ACTIFS COURANTS		
Stocks	314 395	322 438
Provisions	12 184	12 184
	302 211	310 254
Clients et comptes rattachés	512 078	614 639
Provisions	175 446	168 967
	336 632	445 672
Autres actifs courants	276 088	396 514
Provisions	3 148	3 148
	272 940	393 366
Placements et autres actifs financiers	2 291 030	2 450 256
Provisions	939 761	939 761
	1 351 269	1 510 495
Liquidités et équivalents de liquidités	38 838	126 702
Total des actifs courants	2 301 890	2 786 489
TOTAL DES ACTIFS	9 902 038	10 512 088

(suite)

BILANS COMPARES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010 & 2009
APRES AFFECTATION RESULTAT SUIVANT AGO DU 26/03/2011
(En Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	30/09/2010	30/09/2009
Capital social		2 425 000	2 425 000
Réserves		5 142 127	4 382 473
Autres capitaux propres		57 686	38 934
Résultats rapportés		-	8 313
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		7 624 813	6 854 720
Résultat net de l'exercice			812 795
Total des capitaux propres		7 624 813	7 667 515
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts		112 646	145 742
Provisions pour risques et charges		-	135 000
		112 646	280 742
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés		327 602	1 173 331
Autres passifs courants		1 803 881	1 357 404
concours bancaires et autres passifs financiers		33 096	33 096
		2 164 579	2 563 831
Total des passifs		2 277 225	2 844 573
TOTAL DES PASSIFS		9 902 038	10 512 088

(suite)

3 قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية

المجموع	منح الاستثمار	نتائج السنة المحاسبية	نتائج موجلة	احتياطي خاضع لنظام خاص	احتياطات أخرى	احتياطي خاص لإعادة التقييم	احتياطات قانونية	رأس المال	
7 329 992	29 205	1 175 996	27 483	400 871	1 781 480	1 287 623	202 334	2 425 000	مجموع الأرصدة إلى حين 30 09 2008 قبل التخصيص
-485 000		- 1 175 996	19 170 -	670 000			40 166		تخصيص النتائج بعد قرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 29 03 2009
485 000		485 000							المراييح الموزعة
6 844 992	29 205	0	8 313	1 070 871	1 781 480	1 287 623	242 500	2 425 000	مجموع الأرصدة إلى حين 30 09 2008 بعد التخصيص
		812 795							نتائج السنة المحاسبية 09/08
7 667 516	38 934	812 795	8 313	1 070 871	1 781 480	1 287 623	242 500	2 425 000	مجموع الأرصدة إلى حين 30 09 2009 قبل التخصيص
-242 500		-812 795	- 8 313	578 609					تخصيص النتائج بعد قرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 28 03 2010
242 500		242 500							المراييح الموزعة
7 425 017	38 934			1 649 480	1 781 480	1 287 623	242 500	2 425 000	مجموع الأرصدة إلى حين 30 09 2009 بعد التخصيص
544 795				544 795					نتائج السنة المحاسبية 09 10
7988562	57 686	544 795		1 649 480	1 781 480	1 287 623	242 500	2 425 000	مجموع الأرصدة إلى حين 30 09 2010 قبل التخصيص
- 363 750		- 544 795		181 045					تخصيص النتائج بعد قرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 26 03 2011
363 750		363 750							المراييح الموزعة
7 624 813	57 686			1 830 525	1 781 480	1 287 623	242 500	2 425 000	تخصيص النتائج بعد قرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 26 03 2011

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME –OPF–

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au premier trimestre 2011 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2011. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2010 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2011. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

CET AVIS ANNULE ET REMPLACE CELUI PUBLIE LE 07 AVRIL 2011

**OFFRE A PRIX FERME –OPF–
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS DE LA SOCIETE «TELNET HOLDING»**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société «TELNET HOLDING».

Dans le cadre du prospectus, la société «TELNET HOLDING» a pris les engagements suivants :

- Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs des actions acquises dans le cadre l'Offre à Prix Ferme. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions «Telnet Holding» acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation.
- Tenir une communication financière au moins une fois par an portant sur l'évolution des activités du groupe Telnet Holding et les perspectives d'évolution et de développement.
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse.
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Epargne.
- Garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les deux filiales Telnet Incorporated et Telnet Technologies

Aussi, les actionnaires actuels de la société « Telnet Holding » sont tenus de respecter les engagements suivants :

- ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction;
- ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

(suite)

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «TELNET HOLDING» AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La société «TELENET HOLDING» a demandé l'admission au marché principal de la cote de la bourse de Tunis de la totalité des actions ordinaires, y compris celles objet de l'offre, toutes de mêmes catégorie, de nominal 1 dinar et composant la totalité de son capital.

La Bourse a accordé, en date du 18 février 2011 son accord de principe quant à l'admission des actions de «TELENET HOLDING» au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il est à signaler que cet accord de principe a été octroyé sur la base d'une évaluation de la société « Telnet Holding » ayant abouti à un prix d'introduction de 6 DT, soit une décote de 10% par rapport à la moyenne pondérée et de 11,3 % par rapport à la médiane. Toutefois, compte tenu de la conjoncture économique actuelle que connaît la Tunisie, et sur recommandation du Conseil de la Bourse, les actionnaires de « Telnet Holding » ont décidé d'appliquer une décote supplémentaire de 3,2% par rapport à la moyenne pondérée et de 3% par rapport à la médiane (soit une décote totale de 13,2% par rapport à la moyenne pondérée et de 14,3% par rapport à la médiane). Ainsi, le prix par action ancienne ou nouvelle, dans le cadre de la présente offre à prix ferme, sera de 5,8 dinars.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société Telnet Holding se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 5,800 dinars l'action nouvelle ou ancienne et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

1- Présentation de la société :

1-1 Dénomination sociale	: TELNET HOLDING SA
1-2 Siège social	: Immeuble Ennour, Centre urbain nord 1082 Tunis Mahrajène
1-3 Téléphone	: +216 71 706 922
1-4 Fax	: +216 71 706 939
1-5 Site Web	: www.groupe-telnet.net
1-6 Email	: info@groupe-telnet.net

1-7 Objet social :

La société a pour objet :

- Toutes prises d'intérêts et participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts ou autres droits sociaux ;
- La participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles, tunisiennes et/ou étrangères, d'apports, de commandite, de souscriptions, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- Généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

Le tout, tant pour elle même, que pour le compte de tiers en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avance de fonds, d'achats ou de ventes de titres et droits sociaux, de cession ou locations de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tous autres modes.

(suite)

2- Caractéristiques et modalités de l'opération :

2-1 Contexte et objectifs de l'opération :

Opérant dans un secteur de haute technologie avec des taux de croissance très élevés, le Groupe Telnet doit disposer de moyens de financement adaptés à ses ambitions et à ses perspectives de développement à moyen et long-termes ; tout en préservant sa solidité financière, gage de pérennité et d'indépendance. C'est cette analyse qui a décidé les actionnaires de Telnet à procéder à l'introduction de la structure Holding du Groupe à la Bourse de Tunis ; qui permettra d'atteindre ou de faciliter la réalisation des principaux objectifs suivants:

- La diversification des sources de financement du Groupe et l'ouverture d'un canal permanent de mobilisation de fonds propres,
- Le renforcement de la notoriété du Groupe auprès de ses clients,
- La création d'un instrument supplémentaire de motivation et de fidélisation du personnel du Groupe,
- La création d'une assise financière solide à même de financer les projets de développement futurs du Groupe. Des projets de développement sont identifiés et sont à un stade avancé d'étude dont notamment le projet de Telnet Electronics.

2-2 Décisions ayant autorisé l'opération

2-2-1 Décision ayant autorisé l'offre

Sur proposition du Conseil d'Administration du 21 mai 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Telnet Holding tenue le 25 juin 2010 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société par une introduction de ses titres au marché principal de la cote de bourse et a donné tous les pouvoirs au conseil d'administration et au directeur général, Monsieur Mohamed Frikha, pour accomplir toutes les démarches nécessaires, d'études, d'évaluation et de procéder par l'aboutissement de cette opération à l'introduction de la société à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2-2-2 Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mars 2011 a décidé d'augmenter le capital social de 10 200 000 Dinars à 11 028 000 Dinars par souscription en numéraire d'un montant de 828 000 Dinars et l'émission de 828 000 actions au prix d'émission de 5,800 Dinars représentant un nominal de 1 Dinar et une prime d'émission de 4,800 Dinars à libérer intégralement à la souscription.

2-2-3 Droit préférentiel de souscription

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mars 2011 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription à ladite augmentation du capital.

Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

2-3 Cadre de l'offre

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché de 2 070 000 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune et ce, dans le cadre d'une offre à prix ferme :

- 828 000 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital de la société, représentant 7,51 % du capital après réalisation de cette augmentation.
- 1 242 000 actions anciennes provenant de la cession par les actionnaires actuels d'actions anciennes, représentant 11,26 % du capital après la réalisation de ladite augmentation.

(suite)

2-4 Modalité de l'offre

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à des quotités d'actions. Chaque quotité est composée de deux actions nouvelles à souscrire en numéraire et de trois actions anciennes à acheter. Ainsi l'offre porte sur l'acquisition par le public de 414 000 quotités.

2-5 Période de validité de l'offre :

L'offre est ouverte au public du **19 avril 2011 au 10 mai 2011 inclus**.

2-6 Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles et anciennes offertes porteront jouissance à partir du 1^{er} Janvier 2011.

2-7 Prix de l'offre

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «TELENET HOLDING», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé comme suit :

- 5,800 dinars par action ancienne
- 5,800 dinars par action nouvelle

Soit 29 dinars par quotité.

2-8 Établissements domiciliataires :

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des actions de la société Telnet Holding exprimées dans le cadre de la présente offre.

Toutefois, la somme relative à l'augmentation du capital sera versée au compte indisponible N°08 601 00019 32 00189 2 01 ouvert auprès de la BIAT agence Charguia II

2-9 Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte de manière concomitante sur une cession de 1 242 000 actions anciennes et sur une souscription à 828 000 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation de capital réservée au public. Au total, l'offre porte sur 2 070 000 actions soit 18,77 % du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mars 2011.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'offre à prix ferme. Il s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune de deux actions nouvelles et de trois actions anciennes, soit un total de 414 000 quotités offertes.

Les quotités offertes dans le cadre de l'offre à prix ferme seront réparties en cinq catégories :

- **Catégorie A :** 82 800 quotités offertes représentant 20 % de l'offre, soit 165 600 actions nouvelles et 248 400 actions anciennes, réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités. Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur.
- **Catégorie B :** 41 400 quotités offertes représentent 10 % de l'offre, soit 82 800 actions nouvelles et 124 200 actions anciennes réservées aux institutionnels autres que les OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités.
- **Catégorie C :** 165 600 quotités offertes représentant 40 % de l'offre, soit 331 200 actions nouvelles, et 496 800 actions anciennes réservées aux personnes physiques ou morales, Tunisiennes ou étrangères sollicitant au minimum 25 quotités.

(suite)

- **Catégorie D** : 82 800 quotités offertes représentant 20 % de l'offre, soit 165 600 actions nouvelles et 248 400 actions anciennes réservées aux personnes physiques ou morales, Tunisiennes ou étrangères sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 250 quotités.
- **Catégorie E** : 41 400 quotités offertes représentant 10% de l'offre, soit 82 800 actions nouvelles et 124 200 actions anciennes réservées aux personnels du groupe TELNET.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement la quantité de quotités demandées et l'identité complète du demandeur.

L'Identité complète du demandeur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures Tunisiennes : Nom, prénom, nature et numéro de la Pièce d'Identité Nationale.
- Pour les personnes physiques mineures Tunisiennes : Nom, Prénom, date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal.
- Pour les personnes morales Tunisiennes : Dénomination sociale complète et Numéro d'inscription au Registre de Commerce
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM: Dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'Inscription au Registre de Commerce, s'il y'a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les personnes étrangères : le nom, le prénom ou la dénomination sociale et la nature et les références des documents présentés.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 25 quotités correspondant à 50 actions nouvelles et à 75 actions anciennes, ni supérieur à 11 028 quotités correspondant à 22 056 actions nouvelles et à 33 084 actions anciennes pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital), ni supérieur à 110 280 quotités correspondant à 220 560 actions nouvelles et à 330 840 actions anciennes pour les institutionnels (soit au plus 5% de l'augmentation du capital social après augmentation du capital).

En tout état de cause, la quantité demandée par le demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour la catégorie A ne peuvent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisition reçues au cours de la période de validité de l'offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataires d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

(suite)

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même Intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre de quotités demandées sera retenue.

Tout Intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle

2-9-1 Mode de répartition des titres :

Les quotités offertes dans le cadre de l'offre à prix ferme seront réparties en cinq catégories :

Catégories	Nombre de quotités	Correspondant à		Répartition en % du capital social après augmentation	Répartition en% de l'OPF
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles		
<u>Catégorie A :</u> OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités tout en respectant les dispositions légales notamment celles concernant les ratios prudentiels	82.800	248.400	165.600	3,75%	20%
<u>Catégorie B :</u> Institutionnels autres que les OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités.	41.400	124.200	82.800	1,88%	10%
<u>Catégorie C :</u> Personnes physiques ou morales, Tunisiennes ou étrangères sollicitant au minimum 251quotités.	165.600	496.800	331.200	7,51%	40%
<u>Catégorie D :</u> Personnes physiques ou morales, Tunisiennes ou étrangères sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 250 quotités	82.800	248.400	165.600	3,75%	20%
<u>Catégorie E :</u> Personnel du Groupe TELNET	41.400	124.200	82.800	1,88%	10%
Total	414.000	1.242.000	828.000	18,77%	100%

(suite)

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour les catégories A, B, C et E : Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie D : Les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis la catégorie D, puis à la catégorie E.

2-9-2 Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société Telnet Holding, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé comme suit :

- 5,800 Dinars pour les actions anciennes
- 5,800 Dinars pour les actions nouvelles

Le règlement des demandes d'acquisition des actions anciennes et nouvelles s'effectue au comptant auprès de l'intermédiaire en bourse au moment de dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au demandeur dans un délai ne dépassant pas les trois jours de la déclaration du résultat de l'offre.

2-9-3 Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent, par catégorie, les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

2-9-4 Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiquées sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de l'AFC et Axis Bourse- intermédiaires en bourse introducteurs et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

2-9-5 Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de dépouillement des demandes d'acquisition, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

(suite)

2-9-6 Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

La STICODEVAM a donné en date du 9 mars 2011 aux actions anciennes de la société Telnet Holding le code ISIN :TN 000 744 0019.

La société Telnet Holding s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par AFC -Intermédiaire en Bourse.

2-10 Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

2-11 Contrat de liquidité et contrat de régulation du cours boursier:

2-11-1 Contrat de liquidité : Les actionnaires de Telnet Holding se sont engagés à consacrer 1 000 000 dinars et 100 000 actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de Telnet Holding. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse Axis Capital Bourse.

2-11-2 Régulation du cours boursier : Les actionnaires de la société « Telnet Holding » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

2-12 Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme – OPF- et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 11/738 du 04 avril 2011, sera, incessamment, mis à la disposition du public auprès de la société «TELNET HOLDING», de AXIS CAPITAL BOURSE- intermédiaire en Bourse- et de l'AFC -Intermédiaire en Bourse- ainsi que sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETESDESIGNATION D'INTERMEDIAIRE AGREE MANDATE**Compagnie Internationale de Leasing -CIL-**

Siège social : 16, avenue Jean Jaurès -1001 Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing -CIL- porte à la connaissance des porteurs d'obligations de l'emprunt obligataire « CIL 2011-1», qu'elle a désigné la Compagnie Générale d'Investissement -CGI-, intermédiaire en bourse sis au 16, avenue Jean Jaurès -1001 Tunis-, comme intermédiaire agréé mandaté pour l'établissement et la délivrance aux obligataires des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de cet emprunt, et ce, conformément à l'article 2 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 12 AVRIL 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,623%		
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,635%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,649%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,671%	998,653
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,679%	
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		4,758%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,765%	1 010,572
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012	4,770%		
	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012	4,749%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,908%		1 001,414
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,107%	1 022,239
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,279%	1 060,111
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,359%	1 083,426
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,559%	1 048,107
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,927%		971,460
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,945%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,968%	1 039,166
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,011%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,019%	967,691
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,115%	1 061,281
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,123%		957,400

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	135,352	136,485	136,496		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,838	11,854	11,955		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,214	1,223	1,224		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	32,630	32,968	32,972		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	44,802	45,247	45,251		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	163,775	149,885	149,516		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	669,080	545,192	540,413		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	140,431	121,508	120,906		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	130,841	120,893	120,566		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	116,956	110,750	110,569		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	115,164	108,059	107,828		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	109,195	91,256	90,596		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	165,054	154,684	154,475		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	95,368	90,854	90,939		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
15	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MANAGEMENT	30-mars-07	1 279,506	1 225,204	1 222,687		
16	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	2 218,986	2 130,685	2 126,181		
17	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	122,479	106,070	105,326		
18	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	122,906	115,550	115,235		
19	FCP FINA 60	FINA CORP	28-mars-08	1 153,132	1 141,542	1 138,687		
20	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	129,272	113,256	112,492		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	14,956	13,663	13,550		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 844,815	5 527,400	5 498,505		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 613,950	6 383,536	6 373,858		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,293	2,055	2,041		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,846	1,730	1,726		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,162	1,032	1,017		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,201	109,301	109,314
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	23/03/11	3,758	104,529	101,748	101,758
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	15/03/11	3,741	105,198	102,504	102,515
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,030	104,106	104,140
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07-mai-07	04/04/11	4,309	103,814	100,599	100,610
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,102	108,072	108,087
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	103,928	105,055	105,067
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	103,973	105,082	105,093
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,106	105,184	105,195
36	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	105,976	106,867	106,875
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	102,920	103,997	104,006
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	21/03/11	4,067	104,302	101,351	101,362
39	FINA O SICAV	FINA CORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,065	105,082	105,092
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,546	107,560	107,570
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	11/04/11	3,798	106,200	103,358	103,367
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	102,642	103,519	103,528
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	102,948	103,947	103,957
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,540	105,573	105,583
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,457	103,562	103,573
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	106,156	107,088	107,099
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,166	105,036	105,046
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	102,745	103,827	103,838
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,552	105,526	105,535
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,763	105,777	105,786
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,001	102,925	102,934

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,536	10,637	10,638
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,067	105,161	105,171
54	FCP HELION MONEO	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	100,334	100,349
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,112	103,134	103,208
SICAV MIXTES								
56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	75,602	72,018	72,090
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	155,524	142,822	142,696
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 553,686	1 422,127	1 419,245
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	112,581	105,704	105,509
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	116,359	107,886	107,559
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	95,575	82,567	82,322
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	21/03/11	0,375	16,523	15,717	15,734
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	277,442	257,433	256,284
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	51,249	46,007	45,659
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 056,491	2 048,070
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	78,987	74,665	74,571
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	58,113	56,086	56,088
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	103,331	99,540	99,533
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	113,779	107,700	107,533
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	110,018	98,414	98,126
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,692	11,468	11,480
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,686	12,252	12,283
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	16,636	15,895	15,953
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	17,197	15,995	16,012
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	12,356	11,369	11,358
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	128,457	109,109	108,623
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	131,919	118,496	118,267
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	127,744	121,660	121,613
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	20,621	18,473	18,408
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	102,358	100,576	100,366
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	107,368	104,879	104,666
82	FCP AMEN CEA	Amen Invest	28-mars-11	-	-	-	100,097	100,141
83	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	150,176	133,181	132,293
84	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,417	9,757	9,741
85	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	123,909	110,850	110,870
86	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	117,002	113,831	113,723
87	FCP ACTIONS DEFENSIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	99,161	99,291
88	FCP ACTIONS PROACTIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	98,610	98,769
89	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	184,646	169,919	169,153
90	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	162,241	153,565	153,223
91	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	140,166	138,028	137,971
92	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	10 740,784	9 425,358	9 381,823
93	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	192,968	184,177	182,517
94	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	109,114	113,815	113,895
95	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 439,547	1 334,587	1 324,844
96	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	107,049	100,702	99,295
97	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	107,735	105,448	104,050
98	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	10 395,971	9 844,111	9 779,597

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

IMPRIMERIE

du
CMF
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV « IOS »
Rapport général du commissaire aux comptes au titre de
l'exercice clos le 31 Décembre 2010

1• Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire en date du 29 Février 2008, nous avons examiné les états financiers de la société **Internationale Obligataire SICAV** relatifs à l'exercice allant du 1^{er} Janvier 2010 au 31 Décembre 2010.

2. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

L'établissement et la présentation sincère des états financiers relève de la responsabilité de votre Conseil d'Administration, conformément aux conventions et normes comptables édictées par le système comptable des entreprises.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3• Responsabilité de l'auditeur :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisant et appropriés pour fonder notre opinion.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 et présentés ci-joints font apparaître un total actif de **58 438 879,138** Dinars. Parallèlement, les informations résumant la composition de l'actif laissent apparaître un actif net de **58 165 099,283** Dinars pour **545 898** actions aboutissant à une valeur liquidative par action de **106,549** Dinars.

Ces états financiers ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment, les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de l'**Internationale Obligataire SICAV**, telles que énoncées par les normes comptables sectorielles.

4• Opinion :

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et de la variation de l'actif net de l'**Internationale Obligataire SICAV** pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES :

6. Conformément aux dispositions des articles 201 et 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes données par votre conseil d'administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

7. Conformément aux dispositions de l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, Nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. A notre avis, le système de contrôle interne de « l'**Internationale Obligataire SICAV** », ne comporte pas d'anomalies pouvant affecter d'une manière significative la fiabilité de l'information financière.

Rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de
l'exercice clos le 31 Décembre 2010

Nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales ainsi que celles de l'article 13 de la loi N° 88-92 du 2 Août 88 telles que modifiées par la loi N°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 telle que complétée par le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 au cours de l'exercice 2010.

Néanmoins, nous avons constaté que l'exécution des conventions suivantes, qui ont été conclues par votre conseil d'administration au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2010 :

- **Une convention de gestion** avec l'Intermédiaire International « INI » (Administrateur), en date du 3 Août 1998, moyennant une rémunération globale et forfaitaire égale à 0,5% toutes taxes comprises de l'actif net quotidien.

A ce titre **l'Internationale Obligataire – SICAV** a procédé à la comptabilisation, au cours de 2010, d'une charge totale de 282 119,971 Dinars.

Il est à signaler que le conseil d'administration réuni le 13 Septembre 2006 a décidé que **l'Internationale Obligataire SICAV** prendra en charge certains frais initialement supportés par le gestionnaire aux termes de la dite convention. Il s'agit notamment de :

- La TCL, les commissions, les agios et autres frais bancaires ;
- La rémunération d'avocat, de consultants et d'experts ;
- La redevance du CMF et la rémunération du président du Conseil d'administration.

Cette décision a pris effet à partir du 1 Janvier 2007, et cela en vertu du communiqué du Conseil du Marché Financier daté du 5 Octobre 2006.

Une convention de dépositaire avec l'Union Internationale de Banques « UIB » (Administrateur), en date du 3 Août 1998 telle que modifiée par l'avenant du 2 Juin 2000, prévoyant une commission de 0.2% toutes taxes comprises de l'actif net quotidien avec un plafond de 10 000 Dinars par an.

Par ailleurs, votre conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, lors de sa réunion du 29 Février 2008, de confier à Monsieur le Président du conseil d'administration, une mission qui consiste à développer la diffusion des titres **Internationale Obligataire – SICAV** auprès d'un public large de particuliers et d'institutionnels. En contre partie de cette mission Monsieur le Président du conseil d'administration percevra une indemnité forfaitaire nette de 200 dinars par mois à compter du 1^{er} Janvier 2008. Le conseil a décidé également d'accorder la même indemnité à Monsieur le Président du conseil d'administration, pour le même type de mission, au titre de 2007. A ce titre **l'Internationale Obligataire – SICAV** a procédé à la comptabilisation, au cours de 2010, d'une charge totale brute de 2 823,528 Dinars.

ORGA AUDIT
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Med Salah BEN AFIA

Internationale Obligataire Sicav
Bilan arrêté au 31 Décembre 2010
(En Dinars)

	Note	31/12/2010	31/12/2009
Portefeuille-titres	4.1	38 133 304,466	35 757 710,878
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0,000	2 078 829,493
Obligations et valeurs assimilées		38 133 304,466	33 678 881,385
Placements monétaires et disponibilités	4.3	20 291 424,702	11 953 745,753
Placements monétaires		8 842 111,792	6 265 228,240
Disponibilités	4.5	11 449 312,910	5 688 517,513
Créances d'exploitation		12 098,630	0,000
Autres actifs		2 051,340	0,000
TOTAL ACTIF		58 438 879,138	47 711 456,631
Operateurs créditeurs		74 600,544	20 749,160
Autres créditeurs divers		199 179,311	193 040,324
TOTAL PASSIF	4.7	273 779,855	213 789,484
CAPITAL	4.6	56 206 091,346	45 812 644,145
SOMMES DISTRIBUABLES		1 959 007,937	1 685 023,002
ACTIF NET		58 165 099,283	47 497 667,147
PASSIF ET ACTIF NET		58 438 879,138	47 711 456,631

Internationale Obligataire Sicav
Etat de résultat
Exercice clos le 31 Décembre 2010
(En Dinars)

	Note	31/12/2010	31/12/2009
Revenus du portefeuille-titres	4.2	1 643 938,713	1 369 768,881
Dividendes		35 883,725	89 077,704
Revenus des obligations		1 608 054,988	1 280 691,177
Revnus des placements monétaires	4.4	659 177,893	714 484,988
Total des revenus des placements		2 303 116,606	2 084 253,869
Charges de gestion	4.8	292 119,971	255 583,216
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 010 996,635	1 828 670,653
Autres produits		5,341	22,933
Autres charges	4.9	87 009,735	74 159,237
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 923 992,241	1 754 534,349
Régularisation du résultat d'exploitation		33 933,727	-71 848,010
Report à nouveau		1 081,969	2 336,663
SOMMES DISTRIBUABLES		1 959 007,937	1 685 023,002
Régularisation du résultat d'exploitation		-33 933,727	71 848,010
Report à nouveau		-1 081,969	-2 336,663
Plus ou moins values potentielles		70 198,387	-51 058,089
Plus ou moins values réalisées		176 212,207	333 450,978
Frais de négociation		-1 446,556	-2 849,140
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 168 956,279	2 034 078,098

Internationale Obligataire Sicav
Etat de variation de l'actif net
Exercice clos le 31 Décembre 2010
(En Dinars)

Variation de l'actif net résultant des	31/12/2010	31/12/2009
operations d'exploitation	2 168 956,279	2 034 078,098
Résultat d'exploitation	1 923 992,241	1 754 534,349
Variation des plus ou moins values potentielles	70 198,387	-51 058,089
Variation des plus ou moins values réalisées	176 212,207	333 450,978
Frais de négociation	-1 446,556	-2 849,140
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	1 834 783,600	2 061 886,560
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	10 333 259,457	8 763 154,068
Souscriptions	56 742 590,656	66 878 559,225
Capital	53 924 800,000	63 124 500,000
Régularisation des sommes non distribuables	1 386 362,765	1 372 843,263
Régularisation des sommes distribuables	776 816,429	796 388,286
Régularisation des sommes distribuables exercice clos	654 611,462	1 584 827,676
Rachats	46 409 331,199	58 115 405,157
Capital	44 017 500,000	54 931 600,000
Régularisation des sommes non distribuables	1 145 179,602	1 246 052,028
Régularisation des sommes distribuables	742 882,702	868 236,296
Régularisation des sommes distribuables exercice clos	503 768,895	1 069 516,833
VARIATION DE L'ACTIF NET	10 667 432,136	8 735 345,606
ACTIF NET		
En début d'exercice	47 497 667,147	38 762 321,541
En fin d'exercice	58 165 099,283	47 497 667,147
NOMBRE D'ACTIONS		
En début d'exercice	446 825	364 896
En fin d'exercice	545 898	446 825
VALEUR LIQUIDATIVE	106,549	106,300
TAUX DE RENDEMENT	3,78%	4,059%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE :

L'Internationale Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable à vocation obligataire sous la forme d'une Société Anonyme. Cette société est régie par la loi N°88/92 du 22/08/1988 sur les sociétés d'investissement telle que modifiée et complétée par la loi N°95-87 du 30/10/1995 et la loi 2001-83 du 24/07/2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif et complétée par le décret n°2001-2278 du 25/09/ 2001.

La société a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille d'obligations simples, d'obligations donnant accès au capital, de valeurs mobilières émises par l'État, les collectivités locales et celles garanties par l'Etat, acquises au moyen de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

La gestion de **L'Internationale Obligataire SICAV** est confiée à l'Intermédiaire International « INI ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société.

L'Union Internationale de Banque « UIB » assure les fonctions de dépositaire pour la société **International Obligataire SICAV**.

L'organisation comptable de l'**Internationale Obligataire SICAV** est d'une manière générale aménagée conformément aux règles prévues par la norme comptable NC-01, norme comptable générale ainsi qu'aux dispositions des normes comptables des OPCVM.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31/12/2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Changement de la méthode de comptabilisation des plus ou moins values sur acquisition de BTA :

L'Internationale Obligataire SICAV a acquis une nouvelle version du logiciel « **BFI** ». Cette version permet d'étaler les plus ou moins values sur acquisition des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA), résultant du paiement de prix de souscription différent de la valeur de remboursement, sur leur durée de détention. Cette nouvelle version a été mise en application, à partir du 07 Octobre 2008. Pour les BTA acquis avant cette date, l'étalement des plus ou moins values est effectué sur la période allant du 07 Octobre 2008 jusqu'à la date d'échéance de ces titres. Au cours de l'exercice 2010, ce changement de méthode comptable a eu pour incidence la comptabilisation d'une plus value globale sur les BTA de 17 141,250 dinars.

3.3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuelle à la date du 31/12/2010. La différence par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur le portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 38 133 304,466 Dinars et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2010	% actif net	% du cap émetteur
Obligations de Sociétés et valeurs assimilées					
Obligations des sociétés		27 363 200,000	27 842 187,600	47,870	
AIL 2009/1 5 ans 23/02/2009	5 000	400 000,000	417 780,000	0,72	4,18
E SUB AMEN BANK 2009 15 ans 30/09/09	10 000	933 300,000	943 668,000	1,62	1,57
E SUB AMEN BANK 2010 15 ans 31/08/10	10 000	1 000 000,000	1 014 072,000	1,74	1,27
ATL 2008 5 ans 30/05/2008	5 000	300 000,000	309 232,000	0,53	1,03
ATL 2009 5 ans 05/05/2009	10 000	800 000,000	823 240,000	1,42	2,74
ATL 2009/2 7 ans 25/09/2009	8 000	800 000,000	809 024,000	1,39	4,05
ATL 2009/3 5 ans 30/12/2009	15 000	1 200 000,000	1 200 264,000	2,06	4,00
ATL 2010/1 5 ans 09/08/2010	15 000	1 500 000,000	1 525 032,000	2,62	2,03
ATL 2010/2 7 ans 31/12/2010	5 000	500 000,000	500 116,000	0,86	1,43
E.SUB ATL 2008 10 ans 22/08/2008	5 000	500 000,000	508 492,000	0,87	3,39
BH 2009 15 ans 31/12/2009	20 000	2 000 000,000	2 000 224,000	3,44	2,00
BNA 2009 15 ans 07/04/2009	10 000	933 300,000	963 012,000	1,66	1,93
BTE 2009 10 ans 15/09/2009	15 000	1 350 000,000	1 366 776,000	2,35	2,73
BTE 2010 10 ans 17/09/2010	20 000	2 000 000,000	2 023 552,000	3,48	4,05

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2010	% actif net	% du cap émetteur
BTK 2009 A 7 ans 26/02/2010	5 000	500 000,000	516 492,000	0,89	1,03
BTK 2009 C 15 ans 26/02/2010	5 000	500 000,000	517 508,000	0,89	1,04
CIL 2008/1 5 ans 29/08/2008	10 000	600 000,000	610 688,000	1,05	4,07
CIL 2009/1 5 ans 20/07/2009	8 000	640 000,000	652 729,600	1,12	3,26
CIL 2009/2 5 ans 15/09/2009	5 000	400 000,000	405 088,000	0,70	2,03
CIL 2009/3 5 ans 29/01/2010	10 000	1 000 000,000	1 038 776,000	1,79	5,19
CIL 2010/1 5 ans 30/07/2010	10 000	1 000 000,000	1 017 832,000	1,75	3,39
CIL 2010/2 5 ans 03/11/2010	10 000	1 000 000,000	1 006 624,000	1,73	3,36
PANOBOIS 2007 7ans 10/04/2008	1 000	100 000,000	103 789,600	0,18	2,08
SKANES 2003 7ans 19/06/2003	1 500	30 000,000	30 972,000	0,05	0,52
TUNISIE LEASING 2007-1 5 ans 27/12/2007	1 500	60 000,000	60 043,200	0,10	0,40
TUNISIE LEASING 2007-2 5 ans 28/01/2008	5 000	300 000,000	314 448,000	0,54	2,10
TUNISIE LEASING 2008-1 5 ans 30/06/2008	3 000	180 000,000	184 744,800	0,32	1,23
TUNISIE LEASING 2008-2 5 ans 27/11/2008	8 000	480 000,000	482 393,600	0,83	3,22
TUNISIE LEASING 2008-3 5 ans 27/01/2009	5 000	400 000,000	419 320,000	0,72	2,80
TUNISIE LEASING 2009-2 5 ans 29/03/2010	5 000	500 000,000	515 612,000	0,89	3,44
TUNISIE LEASING 2010-1 5 ans 01/06/2010	10 000	1 000 000,000	1 024 040,000	1,76	5,12
TUNISIE LEASING 2010-2 5 ans 17/11/2010	5 000	500 000,000	502 524,000	0,86	1,68
E SUB TLG 2009 5 ans 25/09/2009	3 000	240 000,000	242 913,600	0,42	1,21
UIB 2009/1 A 10 ans 17/07/2009	20 000	1 800 000,000	1 834 800,000	3,15	1,83
UIB 2009/1 B 15 ans 17/07/2009	20 000	1 866 600,000	1 904 408,000	3,27	1,90
UTL 2004 7ans 31/03/2005	1 000	40 000,000	41 693,600	0,07	0,42
WIFACK LEASING 2006/1 5ans 30/06/2006	500	10 000,000	10 263,600	0,02	0,21
Titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		9 931 900,000	10 291 116,866	17,690	
BTA Mars 2012	5 500	5 467 500,000	5 699 831,474	9,80	
BTA Mai 2022	2 000	2 214 400,000	2 282 680,416	3,91	
BTA Juillet 2017	2 250	2 250 000,000	2 308 604,976	3,95	
TOTAL		37 295 100,000	38 133 304,466	65,560	

Les entrées en portefeuille-titres au cours de l'exercice 2010 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition
Actions	35 835,830
Obligations	12 214 400,000
TOTAL	12 250 235,830

Les sorties en portefeuille-titres au cours de l'exercice 2010 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition	prix de cession	+/- valeurs réalisées
Actions	2 118 583,132	2 116 683,969	-1 899,163
Obligations	3 065 010,000	3 323 445,000	258 435,000
TOTAL	5 183 593,132	5 440 128,969	256 535,837

4.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 1 643 938,713 Dinars au 31/12/10 contre 1 369 768,881 Dinars au 31/12/09, ils se détaillent ainsi :

	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes		
des titres OPCVM	35 883,725	89 077,704
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
revenus des obligations		
intérêts	1 028 275,847	526 161,358
revenus des titres de créance émis par le Trésor et négociables sur le marché financier		
intérêts	579 779,141	754 529,819
TOTAL	1 643 938,713	1 369 768,881

4.3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 8 842 111 792 Dinars, il se détaille ainsi :

Désignation des titres	Date d'acquisition	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% A.Net
Bons du trésor Court terme				8 636 376,445	8 842 111,792	15,51
BTCT Ech 18/01/11	26/01/2010	ETAT	1 000	960 015,360	990 419,546	1,74
BTCT Ech 05/04/11	13/04/2010	ETAT	2 000	1 919 117,206	1 966 262,760	3,45
BTCT Ech 05/04/11	20/04/2010	ETAT	2 000	1 920 102,405	1 966 337,212	3,45
BTCT Ech 10/05/11	11/05/2010	ETAT	2 000	1 917 039,069	1 959 239,803	3,44
BTCT Ech 10/05/11	25/05/2010	ETAT	2 000	1 920 102,405	1 959 852,471	3,44
TOTAL				8 636 376,445	8 842 111,792	15,51

4.4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 659 177 893 Dinars contre 714 484 988 Dinars au 31/12/2009, il se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts du compte à rendement optimum	342 930,491	437 862,042
Intérêts des billets de trésorerie	22 010,788	45 069,577
Intérêts du certificat de dépôt	0,000	8 691,578
Intérêts des bons du trésor court terme	294 236,614	222 861,791
TOTAL	659 177,893	714 484,988

4.5 Note sur les disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 11 449 312,910 Dinars contre 5 688 517,513 Dinars au 31/12/2009. Il se rapporte au compte UIB 3500711913.

L'état de rapprochement bancaire du compte UIB 3500711913 fait ressortir, au 31 décembre 2010, les principaux suspens suivant :

- 473 Dinars : Ce montant correspond à un mouvement débiteur effectué par l'UIB sur le compte de l'Internationale Obligataire SICAV, le 02 mai 2005. Aucun justificatif de ce mouvement n'est disponible.

- 4116 Dinars : Ce montant correspond à un mouvement débiteur effectué par l'UIB sur le compte de l'Internationale Obligataire SICAV, le 22 février 2008. Aucun justificatif de ces mouvements n'est disponible.
- 397 Dinars : Ce montant a été crédité par l'UIB, en date du 03 juin 2008, et correspond à une erreur dans le règlement des dividendes de SITELEC.

4.6 Note sur le capital :**Capital au 31-12-2009**

Montant	44 682 500,000
Nombre de titres	446 825
Nombre d'actionnaires	369

Souscriptions réalisées

Montant	53 924 800,000
Nombre de titres émis	539 248
Nombre d'actionnaires	84

Rachats effectués

Montant	44 017 500,000
Nombre de titres rachetés	440 175
Nombre d'actionnaires	42

Capital au 31/12/2010

Montant	54 589 800,000
Nombre de titres	545 898
Nombre d'actionnaires	411

Régularisation des sommes non distribuables 241 183,163

Résultat non distribuable 244 964,038

Résultat non distribuable exercice clos 1 130 144,145

Capital 56 206 091,346

4.7 Note sur le passif :Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 74 600,544 Dinars contre 20 749,160 Dinars au 31/12/2009 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
Rémunération du gestionnaire à payer	74 600,544	20 749,160
Rémunération du dépositaire à payer	0,000	0,000
Total	74 600,544	20 749,160

Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 199 179,311 Dinars contre 193 040,324 Dinars au 31/12/2009 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes à payer sur exercice 2000	4 779,450	4 779,450
Dividendes à payer sur exercice 2001	10 203,375	10 203,375
Dividendes à payer sur exercice 2002	3 857,324	3 857,324
Dividendes à payer sur exercice 2003	4 859,360	4 859,360
Dividendes à payer sur exercice 2004	7 248,150	7 342,650
Dividendes à payer sur exercice 2005	14 164,425	14 251,725
Dividendes à payer sur exercice 2006	3 321,120	9 165,640

Dividendes à payer sur exercice 2007	26 026,320	51 346,800
Dividendes à payer sur exercice 2008	24 028,080	60 916,080
Dividendes à payer sur exercice 2009	77 341,550	0,000
Redevance CMF à payer	4 917,527	4 149,714
Honoraires Commissaire aux comptes à payer	12 000,000	10 000,000
Jetons de présence à payer	6 000,000	6 000,000
Etat retenue à la source	35,294	3 256,738
TCL à payer	397,336	322,445
Autres créditeurs	0,000	2 589,023
Total	199 179,311	193 040,324

4.8 Note sur les charges de gestion :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 292 119,971 Dinars contre 255 583,216 Dinars au 31/12/2009, il se détaille ainsi :

Désignation	2010	2009
Frais de gestion	282,119.971	245,583.216
Frais de dépositaire	10,000.000	10,000.000
Total	292 119,971	255 583,216

4.9 Note sur les autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 87 009,735 Dinars contre 74 159,237 Dinars au 31/12/2009, il se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
Taxe sur les collectivités locales	4 612,490	4 162,308
Jetons de présence	6 000,000	6 000,000
Charges diverses	1 339,397	1 193,761
Redevance CMF	56 422,323	49 115,183
Indemnités Président du Conseil	2 823,528	2 823,528
Honoraires Commissaire aux comptes	13 461,997	10 864,457
Autres honoraires	2 350,000	0,000
Total	87 009,735	74 159,237

5. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de l'**Internationale Obligataire Sicav** est confiée à l'Intermédiaire International. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, l'Intermédiaire International perçoit une rémunération de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'Union Internationale de Banques assure les fonctions de dépositaire pour la société **Internationale Obligataire Sicav**. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société **Internationale Obligataire Sicav**
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'Union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille dinars.

**SITUATION ANNUELLE DE FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES
ARRETEE AU 31/12/2010**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31
DECEMBRE 2010**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** arrêtés au 31 décembre 2010, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la loi et par les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers annuels

Nous avons procédé au contrôle des états financiers annuels en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du fonds. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états sur la base de nos travaux. Nos travaux ont été effectués conformément aux normes généralement admises en la matière. Ces normes exigent que notre contrôle soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives, tout en tenant compte du contrôle interne en vigueur au sein de l'entité.

Un contrôle comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les comptes annuels. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers annuels.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers du FCP VIVEO Nouvelles Introduites arrêtés au 31 décembre 2010, sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, de la situation financière du fonds au 31 décembre 2010 ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

Chacun des titres : Assurances Salim, Carthage CMT, Essoukna, détenus par le fonds représente, au 31 décembre 2010, plus de 10% de l'Actif Net,

Les disponibilités représentent au 31 décembre 2010, 37,92% du total de l'actif. Cette proportion dépasse la limite de 20% prévue par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Les actions détenues de sociétés admises en bourse représentent 57,77% de l'actif net. Cette proportion est en deca de celle prévue par le paragraphe II.2 du prospectus d'émission du FCP VIVEO Nouvelles Introduites.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément à l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du gestionnaire sur la gestion de l'exercice.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

**Le Commissaire aux Comptes
LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL
Kais Ben Hammadi**

FCP VIVEO
NOUVELLE INTRODUITE

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2010

(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-10
<u>ACTIF</u>		
AC 1	Portefeuille titres	236 647
	Actions, Valeurs Assimilées & Droits Attachés	218 556
	OPCVM	18 091
	Obligations & Valeurs Assimilées	0
AC 2	Placements Monétaires & Disponibles	144 528
	Placements Monétaires	0
	Disponibilités	144 528
AC 3	Créances d'Exploitations	0
AC 4	Autres Actifs	0
Total Actif		381 175
<u>PASSIF</u>		
PA 1	Opérateurs Créditeurs	1 604
PA 2	Autres Créditeurs Divers	1 225
Total Passif		2 829
<u>ACTIF NET</u>		
CP 1	Capital	368 967
CP 2	Sommes Distribuables	9 380
	Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs	0
	Sommes Distribuables de l'Exercice	14 076
	Régl. Résultat Distribuable de l'Exercice	(4 696)
Total Actif Net		378 346
Total Passif & Actif Net		381 175

FCP VIVEO
NOUVELLE INTRODUITE

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2010
(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-10
PR 1 Revenus du Portefeuille Titres		21 209
Dividendes		21 209
Revenus des Obligations & Valeurs Assimilés		0
PR 2 Revenus des Placements Monétaires		179
Total Des Revenus des Placements		21 388
CH 1 Charges de Gestion des Placements		(5 999)
Revenu Net des Placements		15 389
PR 3 Autres Produits		0
CH 2 Autres Charges		(1 313)
Résultat d'Exploitation		14 076
Régularisation du Résultat d'Exploitation		(4 696)
Sommes Distribuables de l'Exercice		9 380
Régularisation du Résultat d'Exploitation		4 696
Variation des Plus ou Moins Values Pot. Sur Titres		(2 519)
Plus ou Moins Values Réalisées Sur Cessions de Titres		23 927
Frais de Négociation		(1 846)
Résultat De l'Exercice		33 638

FCP VIVEO
NOUVELLE INTRODUITE

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2010
(exprimés en dinars)

31-déc.-10

AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION

33 638

a - Résultat d'exploitation	14 076
b - Variation des plus / moins values potentiels sur cession titres	(2 519)
c - Variation des plus / moins values réalisées sur cession titres	23 927
c - Frais de négociation de titres	(1 846)

AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

0

AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL

344 708

a - Souscriptions

1 275 172

Capital	1 236 600
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	14 430
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	24 142
Droits d'entrée	0

b - Rachats

(930 464)

Capital	(888 300)
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(22 586)
Régularisation des sommes distribuables	(19 578)
Droits de sorties	0

VARIATION DE L'ACTIF NET

378 346

AN 4 - ACTIF NET

a - en début d'exercice	100 000
b - en fin d'exercice	378 346

AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS

a - en début d'exercice	1 000
b - en fin d'exercice	3 483

VALEUR LIQUIDATIVE

108,626

AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL (non annualisé)

8,62%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE 2010****NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

FCP VIVEO Nouvelles Introduites est un Fonds de Placement mixte de type distribution. Il a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif. Le fonds a obtenu son agrément auprès du CMF le 10 juin 2009, sous le numéro 21/2009. Sa durée est de 10 ans. Son capital initial est de 100.000 dinars, composé de 1.000 parts de 100 dinars chacune.

Le gestionnaire du fonds est la société Traders Investement Managers SA. La gestion administrative et comptable est assurée par la société BIAT Capital (Ex. La Financière de Placement et de Gestion – FPG). Le dépositaire est la BIAT. Le fonds a ouvert les souscriptions au public le 03 mars 2010.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2010, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et notamment les normes NCT 16, NCT 17 & NCT 18 relatives aux OPCVM.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admis à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2010 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

L'évaluation du portefeuille actions détenu par le fonds commun de placement **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** a été maintenue selon les cours en bourse au 31 Décembre 2010 sans tenir compte des événements survenus postérieurement à la clôture de l'exercice (principalement suspension de la cotation, baisse des cours et pertes subies par des sociétés émettrices).

Par ailleurs, le portefeuille actions détenu par le fonds commun de placement **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** comporte des valeurs de sociétés ayant fait l'objet de procédures judiciaires pour la nomination de contrôleurs dont la mission sera d'assurer le suivi et le contrôle de l'activité des organes de direction et d'administration.

NOTE 5 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN & DE L'ETAT DE RESULTAT**AC1 - Portefeuilles Titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à **236.646,808 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NB TITRES	VAL. BOUR	% ACTIF NET
ACTIONS		218 555,506	57,77%
Artes	2 000	24 456,000	6,46%
Assurances Salim	1 616	38 892,272	10,28%
Carthage CMT	11 522	38 287,606	10,12%
Ciments de Bizerte	2 100	15 573,600	4,12%
Ennakel	2 300	26 716,800	7,06%
Essoukna	6 385	39 606,155	10,47%
PGH	1 000	9 274,000	2,45%
SOPAT	7 313	25 749,073	6,81%
OPCVM		18 091,302	4,78%
SICAV Trésor	171	18 091,302	
TOTAL		236 646,808	

AC2 - Placements Monétaires & Disponibles.

Cette rubrique englobe les disponibilités en banque qui ont atteint au 31 décembre 2010, **144 528,382 Dinars**. Ces disponibilités représentent **37,92%** du total des actifs du fonds.

PA1 - Opérateurs Créditeurs

Il s'agit des dettes à payer au gestionnaire et au dépositaire au 31 décembre 2010. Elles sont de l'ordre de **1.603,716 dinars**.

Rubrique	31-déc.-10
Gestionnaire	1 484,924
Dépositaire	118,792
TOTAL	1 603,716

PA2 - Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers ont atteint au 31 décembre 2010, **1.225,224 dinars** et se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-10
C M F	32,168
Autres Créditeurs Divers	1 193,056
TOTAL	1 225,224

CP1 - Capital Social

Les opérations sur le capital enregistrées au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

LIBELLE	31/12/2010
<u>Capital Initial</u>	
Capital	100 000
Montant en nominal	100 000
Nombre de titres	1 000
Nombre d'actionnaires	4
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	1 136 600
Nombre de titres émis	11 366
Nombre d'actionnaires nouveaux	10
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	888 300
Nombre de titres rachetés	8 883
Nombre d'actionnaires sortants	06
<u>Autres mouvements</u>	
Commissions de rachat	6 252,623
Frais de négociation	-1 845,650
Plus / Moins Value Potentielle / Cession Titres	-2 518,877
Plus / Moins Value Réalisées / Cession Titres	23 926,951
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Souscriptions)	14 429,958
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Rachats)	-19 578,103
<u>Capital fin de l'exercice</u>	
Capital	368 967
Montant en nominal	348 300
Nombre de titres	3 483
Nombre d'actionnaires	8

Ainsi le capital social du fonds se détaille au 31 décembre 2010 comme suit :

Capital Social au 31 décembre 2010 368 967 Dinars

➤	<i>Montant en nominal</i>	<i>348 300 Dinars</i>
➤	<i>Sommes non distribuables</i>	<i>20 667 Dinars</i>
➤	<i>Nombres de titres</i>	<i>3 483 Parts</i>
➤	<i>Nombre de copropriétaires</i>	<i>8 Copropriétaires</i>

CP2 - Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Elles ont atteint au 31 décembre 2010, **9.378,548 dinars**.

Rubrique	31-déc.-10
Sommes distribuables de l'exercice	14 075,672
Régularisation compte de résultat	-4 696,124
TOTAL	9 379,548

PR1 - Revenus du portefeuille Titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **21.209,074 dinars** au 31 décembre 2010.

Rubrique	31-déc.-10
Revenus des actions & valeurs assimilées	2 985,000
Revenus OPCVM	18 224,074
TOTAL	21 209,074

PR2 - Revenus des Placements Monétaires

Il s'agit des intérêts du compte de dépôt. Ils ont atteint **178,220 dinars** au 31 décembre 2010.

Rubrique	31-déc.-10
Intérêts Comptes de dépôts	178,220
TOTAL	178,220

CH1 - Charges de Gestion des Placements

Ces charges totalisent au 31 décembre 2010, **5.999,077 dinars** et se détaillent ainsi :

Rubrique	31-déc.-10
Rémunération Gestionnaire	5 554,692
Rémunération Dépositaire	444,385
TOTAL	5 999,077

CH2 - Autres Charges

Elles totalisent au 31 décembre 2010, **1,313,145 dinars** et se détaillent ainsi :

Rubrique	31-déc.-10
Rémunération Commissaire Aux Comptes	835,656
Rémunération C M F	376,599
Services Bancaires & Assimilés	100,890
TOTAL	1 313,145

Autres Informations✓ **Revenu par Part**

Rubrique	31-déc-10
Revenus des Placements	6,141
Charges de gestion	-1,722
Revenu Net des Placements	4,418
Autres Charges	-0,377
Résultat d'exploitation	4,041
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,348
Sommes Distribuables	2,693
Régularisation du résultat d'exploitation	1,348
Variation des Plus/Moins Value potentielles	-0,723
Plus / Moins Value Réalisées	6,870
Frais de Négociation	-0,530
Résultat Net de l'Exercice	9,658

✓ **Ratios de gestion des placements**

Actif Net Moyen	449 767,124
Frais de Gestion / ANM	1,33%
Autres Charges / ANM	0,29%
Résultat d'Exploitation de l'Exercice / ANM	3,13%

Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES est confiée à la société Traders Investment Managers SA et ce, à compter du 15 octobre 2009.

Celle-ci est chargée de :

- La définition des objectifs de placement de l'actif net du fonds;
- La détermination de l'allocation de l'actif entre les différentes catégories de valeurs mobilières;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre obligations privées, obligations publiques et actions des sociétés admises en bourse et leur gestion dynamique
- La mesure et l'évaluation des performances du fonds
- La passation d'ordres d'achat et de vente en bourse ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, Traders Investment Managers perçoit une rémunération annuelle de 1,25 % par an en hors taxe de l'actif net du FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES calculée hebdomadairement et viendra en déduction de l'actif net du fonds. Le règlement effectif se fera à la fin de chaque trimestre

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES et ce à compter du 21/10/2009. Elle est chargée à ce titre :

De conserver les titres et les fonds de FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES;

D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;

De la mise en paiement des dividendes ;

Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT recevra une rémunération annuelle de 0,1% par an hors taxe de l'actif net pour la première année avec un minimum de 1.000 dinars hors taxe par an à partir de la deuxième année. Cette rémunération est calculée à chaque arrêt de la valeur liquidative et versée à la fin de chaque trimestre au dépositaire dans les 15 jours qui suivent la clôture du trimestre.

**SITUATION ANNUELLE DE FCP SERENA VALEURS FINANCIERES
ARRETEE AU 31/12/2010**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du **FCP SERENA Valeurs Financières** arrêtés au 31 décembre 2010, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la loi et par les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers annuels

Nous avons procédé au contrôle des états financiers annuels en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du fonds. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états sur la base de nos travaux. Nos travaux ont été effectués conformément aux normes généralement admises en la matière. Ces normes exigent que notre contrôle soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives, tout en tenant compte du contrôle interne en vigueur au sein de l'entité.

Un contrôle comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les comptes annuels. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers annuels.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers du **FCP SERENA Valeurs Financières** arrêtés au 31 décembre 2010, sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, de la situation financière du fonds au 31 décembre 2010 ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

Les disponibilités représentent au 31 décembre 2010, 38,59% du total de l'actif. Cette proportion dépasse la limite de 20% prévue par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Les actions admises en bourse dans les sociétés financières : les banques, les assurances et leasing représentent 53,43% de l'actif net. Cette proportion est en deca de celle prévue par le paragraphe II.2 du prospectus d'émission du **FCP SERENA Valeurs Financières**.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément à l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du gestionnaire sur la gestion de l'exercice.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

**Le Commissaire aux Comptes
LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL
Kais Ben Hammadi**

FCP SERENA
VALEURS FINANCIERES

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2010
(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-10
<u>ACTIF</u>		
AC 1	Portefeuille titres	319 889
	Actions, Valeurs Assimilées & Droits Attachés	294 831
	OPCVM	25 057
	Obligations & Valeurs Assimilées	0
AC 2	Placements Monétaires & Disponibles	201 033
	Placements Monétaires	0
	Disponibilités	201 033
AC 3	Créances d'Exploitations	0
AC 4	Autres Actifs	0
Total Actif		520 921
<u>PASSIF</u>		
PA 1	Opérateurs Créditeurs	2 888
PA 2	Autres Créditeurs Divers	976
Total Passif		3 864
<u>ACTIF NET</u>		
CP 1	Capital	509 411
CP 2	Sommes Distribuables	7 647
	Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs	0
	Sommes Distribuables de l'Exercice	7 656
	Régularisation. Résultat Distribuable de l'Exercice	(10)
Total Actif Net		517 058
Total Passif & Actif Net		520 921

FCP SERENA
VALEURS FINANCIERES

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2010
(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-10
PR 1 Revenus du Portefeuille Titres		17 974
Dividendes		17 974
Revenus des Obligations & Valeurs Assimilés		0
PR 2 Revenus des Placements Monétaires		62
Total Des Revenus des Placements		18 036
CH 1 Charges de Gestion des Placements		(8 938)
Revenu Net des Placements		9 098
PR 3 Autres Produits		0
CH 2 Autres Charges		(1 442)
Résultat d'Exploitation		7 656
Régularisation du Résultat d'Exploitation		(10)
Sommes Distribuables de l'Exercice		7 647
Régularisation du Résultat d'Exploitation		10
Variation des Plus ou Moins Values Pot. Sur Titres		23 460
Plus ou Moins Values Réalisées Sur Cessions de Titres		(1 864)
Frais de Négociation		(3 225)
Résultat De l'Exercice		26 027

FCP SERENA
VALEURS FINANCIERES

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2010
(exprimés en dinars)

31-déc.-10

AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION 26 027

a - Résultat d'exploitation	7 656
b - Variation des plus / moins values potentiels sur cession titres	23 460
c - Variation des plus / moins values réalisées sur cession titres	(1 864)
c - Frais de négociation de titres	(3 225)

AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES 0

AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL 491 030

a - Souscriptions	491 030
Capital	484 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	7 040
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(10)
Droits d'entrée	0
 b - Rachats	 0
Capital	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0
Régularisation des sommes distribuables	0
Droits de sorties	0

VARIATION DE L'ACTIF NET	517 058
---------------------------------	----------------

AN 4 - ACTIF NET

a - en début d'exercice	100 000
b - en fin d'exercice	517 058

AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS

a - en début d'exercice	1 000
b - en fin d'exercice	4 840

VALEUR LIQUIDATIVE	106,830
---------------------------	----------------

AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL (non annualisé)	6,83%
---	--------------

NOTES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2010

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

FCP SERENA Valeurs Financières est un Fonds de Placement mixte de type distribution. Il a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a obtenu son agrément auprès du CMF le 10 juin 2009, sous le numéro 20/2009. Sa durée est de 4 ans. Son capital initial est de 100.000 dinars, composé de 1.000 parts de 100 dinars chacune.

Le gestionnaire du fonds est la société Traders Investement Managers SA. La gestion administrative et comptable est assurée par la société BIAT Capital (Ex. La Financière de Placement et de Gestion – FPG). Le dépositaire est la BIAT

Le fonds a ouvert les souscriptions au public le 27 janvier 2010.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2010, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et notamment les normes NCT 16, NCT 17 & NCT 18 relatives aux OPCVM.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admis à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2010 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

L'évaluation du portefeuille actions détenu par le fonds commun de placement **FCP SERANA VALEURS FINANCIERES** a été maintenue selon les cours en bourse au 31 Décembre 2010 sans tenir compte des événements survenus postérieurement à la clôture de l'exercice (principalement suspension de la cotation, baisse des cours et pertes subies par des sociétés émettrices).

NOTE 5 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN & DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 - Portefeuilles Titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à **319.888,518 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NB TITRES	VAL. BOUR	% ACTIF NET
ACTIONS		294 831,025	57,02%
Amen Bank	660	50 974,440	9,86%
Assurances Salim	2 075	49 939,025	9,66%
Attajari Leasing	1 000	46 243,000	8,94%
B N A	1 808	27 110,960	5,24%
B T	900	10 466,100	2,02%
P G H	2 000	18 548,000	3,59%
STB	2 060	38 985,500	7,54%
TL	800	27 733,600	5,36%
UIB	1 200	24 830,400	4,80%
OPCVM		25 057,493	4,85%
SICAV Trésor	241	25 057,493	
TOTAL		319 888,518	

AC2 - Placements Monétaires & Disponibles.

Cette rubrique englobe les disponibilités en banque qui ont atteint au 31 décembre 2010, **201.032,639 Dinars**. Ces disponibilités représentent **37,92%** du total des actifs du fonds

PA1 - Opérateurs Créditeurs

Il s'agit des dettes à payer au gestionnaire et au dépositaire au 31 décembre 2010. Elles sont de l'ordre de **2.887,771 dinars**

Rubrique	31-déc.-10
Gestionnaire	2 731,674
Dépositaire	156,097
TOTAL	2 887,771

PA2 - Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers ont atteint au 31 décembre 2010, **975,839 dinars** et se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-10
C M F	44,251
Autres Créditeurs Divers	931,588
TOTAL	975,839

CP1 - Capital Social

Les opérations sur le capital enregistrées au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

LIBELLE	31/12/2010
<u>Capital Initial</u>	
Capital	100 000
Montant en nominal	100 000
Nombre de titres	1 000
Nombre d'actionnaires	4
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	384 000
Nombre de titres émis	3 840
Nombre d'actionnaires nouveaux	4
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0
<u>Autres mouvements</u>	
Frais de négociation	-3 224,769
Plus / Moins Value Potentielle / Cession Titres	23 460,415
Plus / Moins Value Réalisées / Cession Titres	-1 864,447
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Souscriptions)	7 039,808
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Rachats)	0,000
<u>Capital fin de l'exercice</u>	
Capital	509 411
Montant en nominal	484 000
Nombre de titres	4 840
Nombre d'actionnaires	8

Ainsi le capital social du fonds se détaille au 31 décembre 2010 comme suit :

<u>Capital au 31.12.2010</u>	509 411 Dinars
<i>Montant en nominal</i>	484 000 Dinars
<i>Sommes non distribuables</i>	25 411 Dinars
<i>Nombres de titres</i>	4 840 Parts
<i>Nombre d'actionnaires</i>	8 Copropriétaires

CP2 - Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Elles ont atteint au 31 décembre 2010, **7.656,154 dinars**.

Rubrique	31-déc.-10
Sommes distribuables de l'exercice	7 646,540
Régularisation compte de résultat	9,614
TOTAL	7 656,154

PR1 - Revenus du portefeuille Titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **17.973,676 dinars** au 31 décembre 2010.

Rubrique	31-déc.-10
Revenus des Actions & Valeurs Assimilées	3 887,100
Revenus OPCVM	14 086,576
TOTAL	17 973,676

PR2 - Revenus des Placements Monétaires

Il s'agit des intérêts du compte de dépôt. Ils ont atteint **62,334 dinars** au 31 décembre 2010.

Rubrique	31-déc.-10
Intérêts Comptes de dépôts	62,334
TOTAL	62,334

CH1 - Charges de Gestion des Placements

Ces charges totalisent au 31 décembre 2010, **8.937,727 dinars** et se détaillent ainsi :

Rubrique	31-déc.-10
Rémunération Gestionnaire	8 454,599
Rémunération Dépositaire	483,128
TOTAL	8 937,727

CH2 - Autres Charges

Elles totalisent au 31 décembre 2010, 1.442,129 dinars et se détaillent ainsi :

Rubrique	31-déc.-10
Rémunération Commissaire Aux Comptes	931,588
Rémunération C M F	409,391
Services Bancaires & Assimilés	101,150
TOTAL	1 442,129

Autres Informations✓ **Revenu par Part**

Rubrique	31-déc-10
Revenus des Placements	3,726
Charges de gestion	-1,847
Revenu Net des Placements	1,880
Autres Charges	-0,298
Résultat d'exploitation	1,582
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,002
Sommes Distribuables	1,580
Régularisation du résultat d'exploitation	0,002
Variation des Plus/Moins Value potentielles	4,847
Plus / Moins Value Réalisées	-0,385
Frais de Négociation	-0,666
Résultat Net de l'Exercice	5,378

✓ **Ratios de gestion des placements**

Actif Net Moyen	445 717,320
Frais de Gestion / ANM	2,005%
Autres Charges / ANM	0,324%
Résultat d'Exploitation de l'Exercice / ANM	1,718%

Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du **FCP SERENA Valeurs Financières** est confiée à la société **Traders Investment Managers SA** et ce, à compter du 15 octobre 2009.

Celle-ci est chargée de :

- La définition des objectifs de placement de l'actif net du fonds;
- La détermination de l'allocation de l'actif entre les différentes catégories de valeurs mobilières;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre obligations privées, obligations publiques et actions des sociétés admises en bourse et leur gestion dynamique
- La mesure et l'évaluation des performances du fonds
- La passation d'ordres d'achat et de vente en bourse ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, Traders Investment Managers perçoit une rémunération annuelle de 1,75 % par an en hors taxe de l'actif net du **FCP SERENA Valeurs Financières** calculée hebdomadairement et viendra en déduction de l'actif net du fonds. Le règlement effectif se fera à la fin de chaque trimestre

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour **FCP SERENA Valeurs Financières** et ce à compter du 21/10/2009. Elle est chargée à ce titre :

De conserver les titres et les fonds de **FCP SERENA Valeurs Financières**;

D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;

De la mise en paiement des dividendes ;

Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT recevra une rémunération annuelle de 0,1% par an hors taxe de l'actif net pour la première année avec un minimum de 1.000 dinars hors taxe par an à partir de la deuxième année. Cette rémunération est calculée à chaque arrêt de la valeur liquidative et versée à la fin de chaque trimestre au dépositaire dans les 15 jours qui suivent la clôture du trimestre.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR -TUNISAIR-
Siège Social : Boulevard du 7 Novembre 1987 -2035 Tunis-

La Société Tunisienne de l'Air -Tunisair- publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2010 accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Abdelmajid Douiri (AMI Consulting) et Mme Raja Ismaïl (Audit Management & Tax Advising).

BILAN AU 30 JUIN 2010

ACTIFS				
(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Actifs Non Courants				
Actifs Immobilisés				
Immobilisations Incorporelles	<u>6-1-1</u>	4 286	3 798	4 285
Amortissements		-3 820	-3 342	-3 655
		466	456	630
Immobilisations Corporelles	<u>6-1-2</u>	1 908 611	1 534 140	1 744 057
Amortissements		-1 092 780	-1 064 854	-1 076 743
		815 831	469 286	667 314
Immobilisations Financières	<u>6-1-3</u>	187 785	266 046	189 103
Provisions		-14 394	-11 926	-14 394
		173 391	254 120	174 709
Total des Actifs Immobilisés		989 688	723 862	842 653
Autres Actifs Non Courants	<u>6-1-4</u>	33 991	22 828	19 960
Total des Actifs Non Courants		1 023 679	746 690	862 613
Actifs Courants				
Stocks	<u>6-1-5</u>	4 041	2 851	4 411
Provisions		-116	-116	-116
		3 925	2 735	4 295
Clients et Comptes Rattachés	<u>6-1-6</u>	151 721	189 627 ^(*)	112 441
Provisions		-87 289	-71 505	-76 262
		64 432	118 122	36 179
Autres Actifs Courants	<u>6-1-7</u>	240 411	180 691	197 266
Placements et Autres Actifs Financiers	<u>6-1-8</u>	63 646	36 569	62 984
Liquidités et Equivalents de Liquidités	<u>6-1-9</u>	147 643	160 261	165 279
Total des Actifs Courants		520 057	498 378	466 003
TOTAL DES ACTIFS		1 543 736	1 245 068	1 328 616

(*) Ces postes ont été retraités pour des besoins de comparabilité.

BILAN AU 30 JUIN 2010

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Capitaux propres				
Capital Social		106 199	106 199	106 199
Réserves		416 890	414 928	415 186
Autres capitaux propres		153	209	181
Résultats Reportés		65 146	3 309	10 500
Total Capitaux Propres Avant Résultat de l'Exercice		588 388	524 645	532 066
Résultat de l'Exercice Après Impôt		-28 114	-19 767	54 646
Total Capitaux Propres Avant Affectation	<u>6-1-10</u>	560 274	504 878	586 712
Passifs				
Passifs Non Courants				
Emprunts	<u>6-1-11</u>	392 888	194 602	328 587
Provisions	<u>6-1-12</u>	12 519	16 476	12 371
Autres Passifs Non Courants	<u>6-1-13</u>	15 428	1 328	1 765
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		420 835	212 406	342 723
Passifs Courants				
Fournisseurs et Comptes Rattachés	<u>6-1-14</u>	218 237	194 463 ^(*)	90 116
Autres Passifs Courants	<u>6-1-15</u>	206 786	224 256	186 460
Autres Passifs financiers	<u>6-1-16</u>	137 604	109 065	122 605
TOTAL PASSIFS COURANTS		562 627	527 784	399 181
Total des Passifs		983 462	740 190	741 904
Total des Capitaux Propres & Passifs		1 543 736	1 245 068	1 328 616

(*) Ces postes ont été retraités pour des besoins de comparabilité.

ETAT DE RESULTAT AU 30 JUIN 2010

(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Produits d'Exploitation				
Revenus	<u>6-2-1</u>	417 475	423 105	948 659
Autres Produits d'exploitation		29 141	29 292	54 855
Total des Produits d'Exploitation		446 616	452 397	1 003 514
Charges d'Exploitation				
Achats d'Approvisionnements Consommés	<u>6-2-2</u>	-110 354	-111 572	-232 750
Charges de Personnel	<u>6-2-3</u>	-70 907	-68 150	-140 509
Dotations aux Amortissements et aux Provisions		-46 012	-33 019	-81 408
Redevances Aéronautiques	<u>6-2-4</u>	-124 290	-122 279	-263 379
Assistance fournie aux avions		-67 651	-72 487	-143 508
Loyer avions		-7 826	-11 913	-25 319
Commissions sur Vente de titres de transport		-4 880	-5 938	-13 681
Autres Charges d'Exploitation	<u>6-2-5</u>	-37 130	-33 302	-66 567
Total des Charges d'Exploitation		-469 050	-458 660	-967 121
RESULTAT D'EXPLOITATION		-22 434	-6 263	36 393
Charges Financières Nettes	<u>6-2-6</u>	-3 589	-6 519	-14 010
Produits des Placements et Autres Produits financiers	<u>6-2-7</u>	6 865	5 863	36 485
Gains de change et Autres Gains Ordinaires	<u>6-2-8</u>	20 974	2 361	27 586
Pertes de Change et Autres Pertes Ordinaires	<u>6-2-9</u>	-29 930	-15 209	-31 808
Résultat des Activités Ordinaires Avant Impôt		-28 114	-19 767	54 646
Impôt sur les Bénéfices		-		-
Résultat des Activités Ordinaires Après Impôt		-28 114	-19 767	54 646
Résultat Net de l'Exercice		-28 114	-19 767	54 646
Effets des Modifications Comptables			3 309	10 500
Résultat Après effets de Modifications Comptables		-28 114	-16 458	65 146

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE 2010

RUBRIQUES	NOTES	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
(En milliers de dinars tunisiens)				
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'EXPLOITATION	<u>6-3-1</u>			
Encaissements reçus des clients	<u>6-3-1-1</u>	448 158	441 998	1 198 200
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	<u>6-3-1-2</u>	-397 194	-365 203	-1 145 890
Intérêts payés		-5 458	-6 647	-11 671
Impôts, Droits, Taxes et versements assimilés		-14 440	-14 837	-27 773
Primes d'assurance déboursées		-6 274	-6 208	-9 915
Autres flux affectés à l'exploitation		-6 390	-2 565	-9 714
Flux nets affectés aux activités d'exploitation		18 402	46 538	-6 763
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'INVESTISSEMENT	<u>6-3-2</u>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-95 922	-36 230*	-154 110
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		658	192	355
Acquisitions d'immobilisations financières		-43	-1 021	-3 470
Cessions d'immobilisations financières		0	0	37 051
Prêts à Long et Moyen Termes accordés		780	56	22
Remboursements de prêts et cessions d'obligations		1 000	614	27 406
Intérêts et Dividendes reçus		12 702	6 181	54 792
Autres flux liés aux activités d'investissement		68	27	-93
Flux nets affectés aux activités d'investissement		-80 757	-30 181	-38 047
FLUX DE TRES. LIES AUX OP. DE FINANCEMENT	<u>6-3-3</u>			
Dividendes et autres distributions		-2 894	-	-1 563
Encaissements provenant d'emprunts	<u>6-3-3-1</u>	111 780	36 053*	148 280
Remboursements d'emprunts		-60 687	-36 505	-81 376
Flux nets affectés aux activités de financement		48 199	-452	65 341
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	<u>6-3-4</u>	-3 480	-5 026	-4 634
VARIATION DE TRESORERIE		-17 636	10 879	15 897
Trésorerie au début de la période		165 279	149 382	149 382
Trésorerie à la fin de la période		147 643	160 261	165 279

(*) Ces postes ont été retraités pour des besoins de comparabilité.

Schéma des soldes intermédiaires de gestion au 30/06/2010

PRODUITS	2010	2009	CHARGES	2010	2009	SOLDES	2010	2009
Ventes de marchandises			Coûts d'achat des marchandises Vendues	-	-	Marge Commerciale	-	-
Revenus et Autres Produits d'exploitation	446 617	452 397	Achats d'approvisionnement. Consommés	-110 354	-111 572	Marge Sur Coût Matières	336 262	340 825
Marge Commerciale	-	-		-	-		-	-
Marge sur coût matières	336 262	340 825	Autres charges externes	-240 670	-244 455	Valeur Ajoutée Brute	95 592	96 370
Valeur ajoutée brute	95 592	96 370	Total...	-240 670	-244 455		-	-
	-	-	Impôts et Taxes	-1 116	-1 479		-	-
	-	-	Charges de Personnel	-70 907	-68 150		-	-
Total	95 592	96 370	Total	-72 023	-69 629	Excédent Brut d'Exploitation	23 570	26 740
Excédent brut d'exploitation	23 570	26 740	Autres charges ordinaires	-29 930	-15 209		-	-
Autres gains ordinaires	26 354	3 009	Charges financières	-3 589	-5 978		-	-
Produits financiers et des placements	6 865	5 863	Dots. aux Amortissements et aux Provisions	-51 804	-34 614		-	-
Transferts de charges	420	422	Impôts sur les bénéfices	-	-		-	-
Total	57 209	36 034	Total	-85 322	-55 801	Résultat Activités Ordinaires après Impôts	-28 114	-19 767
Résultat positif des activités ordinaires	-28 114	-19 767		-	-		-	-
	-	-	Effets Modifications Comptables	-	3 309		-	-
Total	-28 114	-19 767	Total	-	3 309	Résultat Net après. Modification Comptable	-28 114	-19 767

1 PRESENTATION DE LA SOCIETE

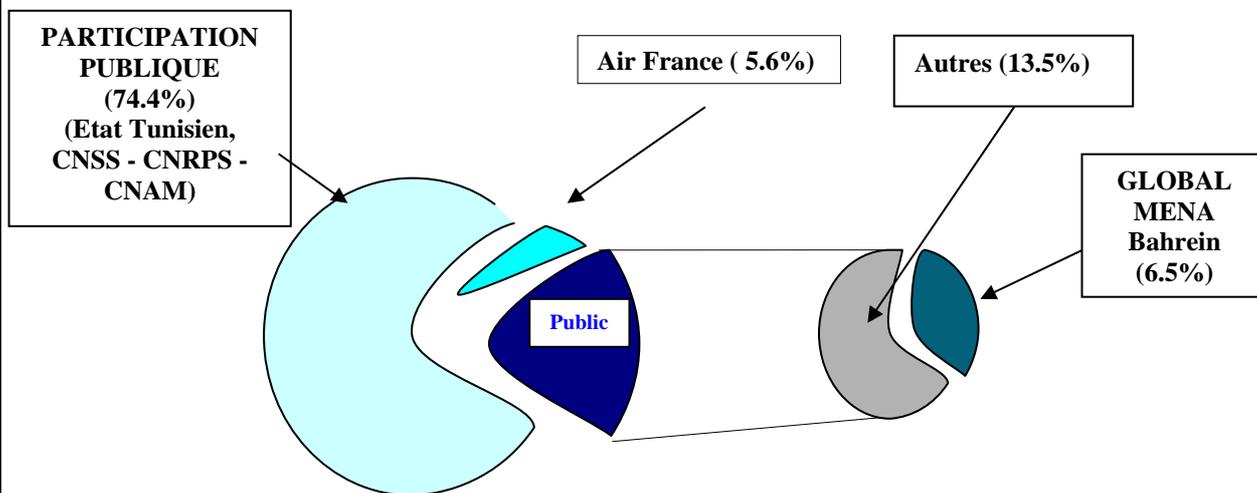
MANAGEMENT

Président Directeur Général : NABIL CHETTAOUI

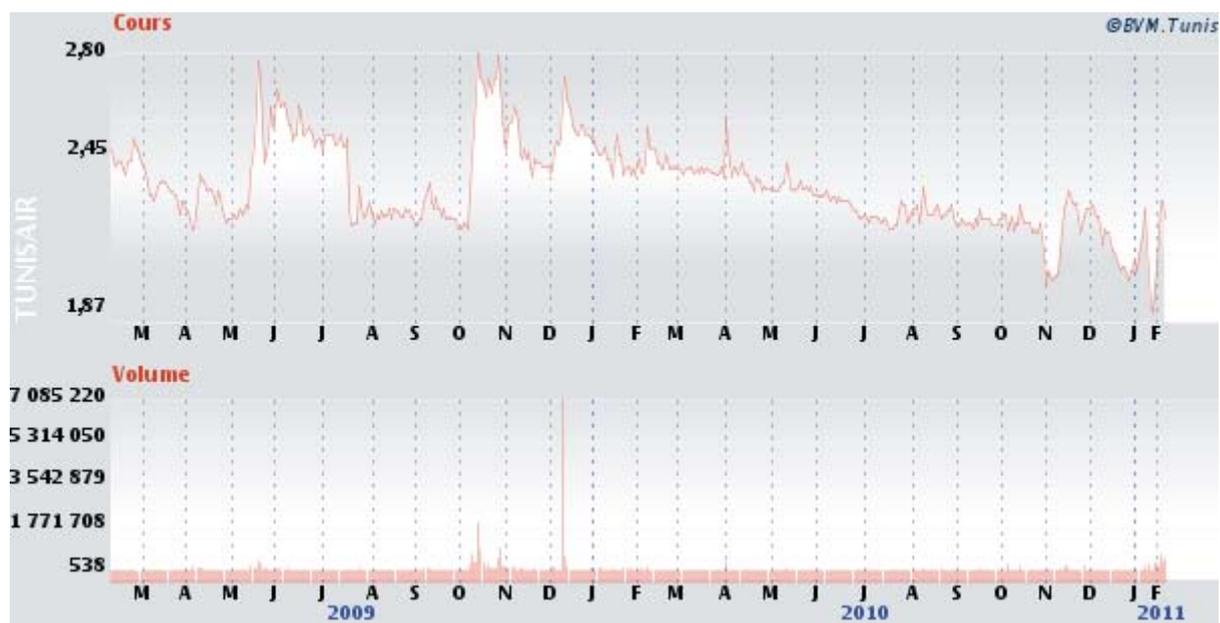
Secrétaire Général : ABDERRAHMEN KHOCHTALI

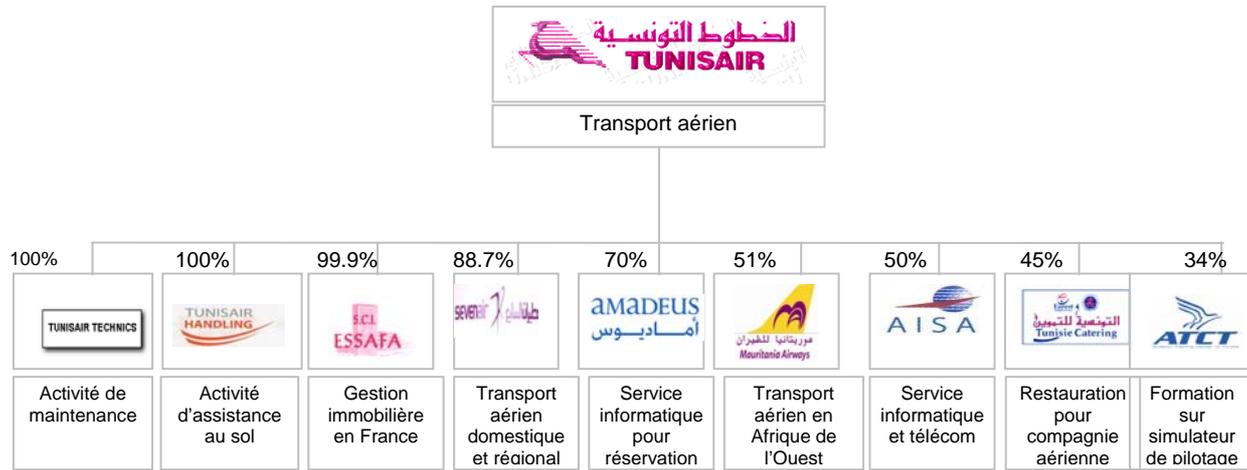
DATE DE DEMARRAGE DE L'ACTIVITE: 21/10/1948

CAPITAL SOCIAL : 106 199 280



EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION



Structure du groupe**2 LA FLOTTE DE TUNISAIR**

La flotte de Tunisair compte 33 appareils Boeing et Airbus et un ATR42 loué à la filiale Mauritania Airways.

Type d'avion	Nombre	Mode de financement
A320	13	8 en propriété 5 en Leasing Financier
A319	2	En Leasing Financier
A319ER	2	1 en Leasing Financier 1 par emprunt bancaire
A300-600	3	En propriété
B737-500	4	En propriété
B737-600	7	En Leasing Financier
B737-700	1	En propriété
A340	1	Emprunt bancaire

3 LES FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Le premier semestre 2010 a été marqué par les faits suivants :

3-1 Au niveau de l'exploitation:

- Augmentation du prix moyen du carburant de 63% passant d'une moyenne de 47 USD le baril au premier semestre 2009 à 77 USD au premier semestre 2010.
- Constitution d'une provision sur la créance de Tunisair sur sa filiale Mauritania Airways pour un montant de 14MDT ; et une reprise de provision sur la créance d'el Iraquia de 5MDT.

3-2 Au niveau de l'investissement:

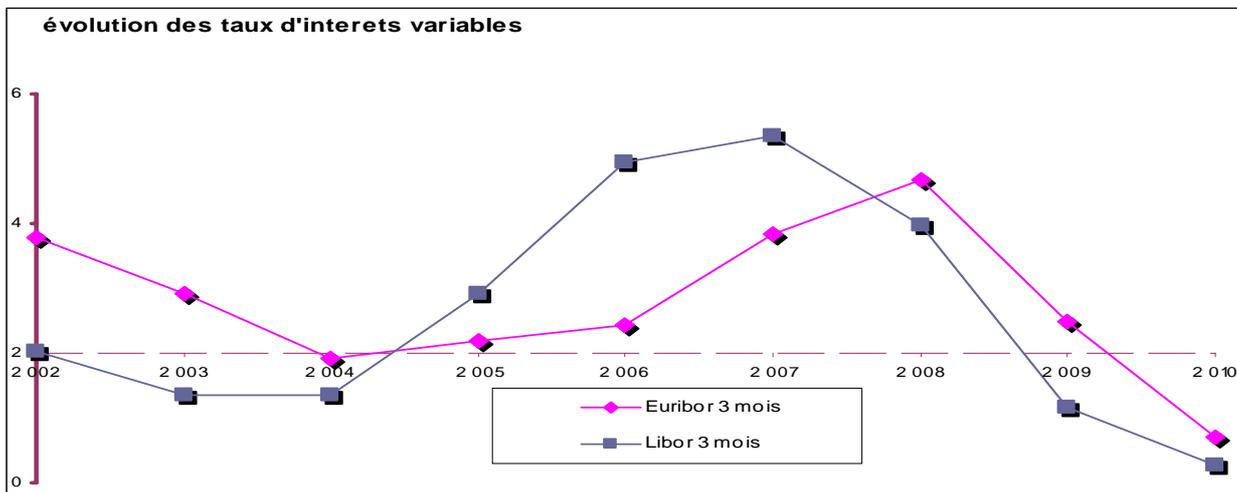
- Poursuite du paiement des avances pour le financement de la nouvelle flotte pour 14MDT.
- Acquisition d'un nouvel appareil A320 livrée en juin 2010.
- Payment d'une avance de 37 MDT pour l'aménagement de l'appareil A340.

3-3 Au niveau fiscal:

- Restitution du reliquat du report de la TVA d'un montant de 11,9MDT suite à la vérification fiscale approfondie.

3-4 Au niveau du marché monétaire:

- Les taux d'intérêt variables ont diminué par rapport à l'année 2009 ce qui a engendré une baisse des charges financières.



•Le taux de change BCT dollar a augmenté de 13% par rapport au 30/06/2009 ce qui a provoqué une augmentation des écarts de conversion actif et une diminution des écarts de conversion passifs (augmentation des pertes et diminution des gains de changes).

4 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés, conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises, par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par TUNISAIR, pour l'élaboration de ses états financiers, sont les suivants :

4.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels informatiques, les fonds commerciaux et les droits au bail et sont amortis sur les durées suivantes :

	Durée
• Logiciels informatiques	3 ans
• Fonds commerciaux	20 ans
• Droits au bail	20 ans

L'amortissement des fonds commerciaux et des droits au bail concerne les acquisitions réalisées à partir du 1^{er} janvier 1997.

4.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations non réévaluées sont amorties linéairement sur les durées suivantes, conformément au décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant le taux maximum des amortissements linéaires :

	Taux
• Constructions en dur	5%
• Machines, matériels et équipements industriels	15%
• Machines et équipements de chauffage et frigorifique	10%
• Equipements et logiciels informatiques	33.33%

• Mobilier et matériel de bureau	20%
• Partie durable des avions et des réacteurs	5.56%
• Plein potentiel des avions	20%
• Plein potentiel des réacteurs	33.33%
• Matériels de cuisine et buanderie	20%
• Tapis, rideaux, éléments et aménagements décoratifs	20%
• Matériel roulant	20%
• Autres machines, matériels et équipements	15%

Les biens acquis en leasing par Tunisair ont été comptabilisés en adoptant l'approche économique de capitalisation et ce, conformément à la convention de la « prééminence du fonds sur la forme », prévue par le décret n° 96-2459 relatif au Cadre Conceptuel de la Comptabilité et par la Norme Comptable Internationale IAS 17 révisée, relative à la comptabilisation des contrats de leasing ainsi que la Norme Comptable Tunisienne NCT 41 relative aux contrats de location.

4.3 Méthode des composants:

La méthode des composants consiste à défalquer l'avion en trois composants significatifs à savoir :

- La partie durable des avions et des réacteurs qui est amortie sur une durée de 18 ans
- Le plein potentiel des cellules des avions qui est amorti et remplacé sur un cycle qui varie de 6 à 12 ans selon le type d'avion.
- Le plein potentiel des réacteurs qui est amorti et remplacé sur un cycle en heures de vol qui varie de 5000 à 25000 HV selon le type de réacteur.

4.4 Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage.

Les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

4.5 Stocks :

- Les stocks font l'objet d'un inventaire physique en fin d'année.
- Les stocks sont évalués à leurs coûts d'achat moyens pondérés calculés à chaque entrée.

4.6 Provisions pour créances douteuses :

Les créances des clients en compte non recouvrées pour une période dépassant 12 mois, **par rapport à la date de clôture**, sont reclassées en créances douteuses et sont totalement provisionnées, tout en tenant compte des événements intervenus avant l'arrêté définitif des états financiers et ce conformément à la NCT 14.

4.7 Dettes et créances en monnaies étrangères :

Les créances et dettes d'exploitation en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change IATA. Elles sont converties à la fin de la période au cours de change de la banque centrale de Tunisie et ce conformément à la NCT 15.

Le traitement des pertes et des gains de change se présente comme suit :

- Les pertes et les gains de change, réalisés lors du règlement des créances et des dettes en monnaies étrangères, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice et sont inscrits parmi les autres gains et pertes ordinaires.

- Les pertes et les gains de change latents, résultant de la conversion des dettes et des créances à court terme au taux de change de la date de clôture, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice en contrepartie des comptes de tiers concernés.
- Les pertes et gains de change latents, résultant de l'actualisation des échéances à long terme des crédits au cours de change à la date de clôture, sont portés au compte «Ecart de conversion » et sont résorbés linéairement sur la durée restante du crédit.

4.8 Réserves pour fonds social :

Les comptes relatifs au fonds social sont traités et présentés en comptabilité conformément aux dispositions de la NCT 2 relative aux capitaux propres.

La norme préconise le traitement suivant :

- ❖ Le compte « Réserve pour fonds social » enregistre notamment les réserves pour fonds social lorsque le financement du fonds social est effectué par prélèvement sur le résultat de l'exercice lors de son affectation par l'assemblée ou en vertu de dispositions réglementaires.
- ❖ Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social doivent être inscrites à l'actif de la société et le montant utilisé de cette réserve doit être porté au niveau des notes aux états financiers.

Les rémunérations rattachées à ces opérations doivent venir en augmentation de la réserve pour fonds social.

- ❖ Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social doivent venir en déduction de la réserve et la nature de chaque catégorie d'opération doit être portée au niveau des notes aux états financiers.

4.9 Revenus :

Les émissions de titres de transport effectuées par la société sont initialement enregistrées dans des comptes d'attente passifs sous la rubrique « Recettes à ventiler ».

Ces émissions ne sont prises en compte pour la détermination du résultat net de l'exercice que lors de la réalisation de l'opération de transport des passagers et des marchandises ou, sinon, après une durée de 24 mois de non utilisation du titre de transport par son acquéreur.

4.10 Frais de formation:

Les frais de formation du personnel sont comptabilisés en charges de l'exercice de leur engagement. Cependant, les frais de formation du personnel navigant technique sont capitalisés en tant que charges reportées et sont amortis linéairement sur trois exercices.

4.11 Changement de méthode comptable :

Les avances en devise versées par TUNISIAR à la société AIRBUS pour le renouvellement de sa flotte suivant la convention conclue en juin 2008 totalisent un montant de 92 096 KUS\$ inscrit au niveau de la rubrique « Immobilisations corporelles » ont été actualisées conformément à la norme comptable tunisienne n°15 « opérations en monnaies étrangères ».

Ainsi, ces avances en devises ont été converties au cours de change de la banque centrale de Tunisie à la date de clôture de ces états financiers.

L'actualisation de ces avances au cours du 30/06/2010 a dégagé une différence de change de 19 494 KDT. En effet, cet écart a été traité pour chaque avion à part selon la date de livraison prévue par la convention dument conclue avec AIRBUS et ce comme suit :

- La différence de change pour les avions qui seront livrés avant le 30/06/2011 sont prises en compte dans la détermination du résultat et sont inscrites parmi les autres gains et pertes ordinaires.
- La différence de change pour les avions qui seront livrés après le 30/06/2011 est portée au compte « Ecart de conversion » et elle est résorbée linéairement sur la durée restante.

En sus et en application de la norme comptable tunisienne n°13 « charges d'emprunts » stipule que :

Les coûts d'emprunt doivent être incorporés aux coûts des actifs lorsqu'ils répondent aux trois conditions suivantes :

- ils sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif pouvant donner lieu à incorporation de coûts d'emprunt ;
- il est probable qu'ils généreront des avantages économiques futurs pour l'entreprise ;
- ils peuvent être mesurés de façon fiable.

Par conséquent, les charges d'emprunts encourus pour le financement de ces avances ont fait l'objet de capitalisation au niveau de la rubrique « Immobilisations corporelles » du fait qu'il s'agit des emprunts à long terme spécifiques au financement du renouvellement de la flotte de TUNISAIR SA.

Par ailleurs, ces coûts sont inévitables vu que la pratique dans le secteur aéronautique ne permet pas l'acquisition d'un avion sans passer par une commande et un paiement d'avance en cours de réalisation de la commande.

Compte tenu de l'effet non significatif de ce changement de méthode sur les états financiers, l'exercice 2009 n'a pas été retraité.

Les différences de change et les charges financières ayant un impact sur les résultats des exercices antérieurs ont été constatées aux comptes charges liées à des modifications comptables appropriées.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ACTIFS

6.1.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Logiciels	4 153	3 665	4 152
Fonds commercial	101	101	101
Droit au bail	32	32	32
Total brut	4 286	3 798	4 285
Amortissements	-3 820	-3 342	-3 655
Total net	466	456	630

6.1.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Terrains	2 845	2 845	2 845
Constructions	21 070	20 187	20 120
Constructions sur sol OACA	25 220	25 220	25 220
Constructions en cours	1 724	471	776
Matériels de transport aérien et réacteurs	1 570 134	1 306 066	1 491 070
Matériels de transport aérien en cours	187 411	83 686	107 271
Equipement de rechange avionique	39 751	38 605	37 586
Matériels d'exploitation	3 905	4 154	3 905
Equipements de bureau	30 822	30 299	30 640

Matériels de transport roulant	8 002	6 953	7 118
Matériels et outillages	4 212	3 634	4 181
Autres immobilisations corporelles	12 712	11 167	12 681
Autres immobilisations en cours	803	856	644
Total brut	1 908 611	1 534 140	1 744 057
Amortissements	-1 092 780	-1 064 854	-1 076 743
Total net	815 831	469 286	667 314

Tableau des Valeurs Brutes des Immobilisations

Libellé	Solde début de l'exercice	Acquisition de l'exercice	Redressement	Sortie	Solde fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	4 285	1	-	-	4 286
Immobilisations corporelles					
<i>Terrains</i>	2 844	-	-	-	2 844
<i>Constructions</i>	46 116	1 898	-	-	48 015
<i>Equipement de Rechange Avionique</i>	38 702	2 166	-	-	40 868
<i>Partie durable avions et réacteurs</i>	1 239 525	41 126	20 849	-	1 301 501
<i>Révisions Générales des Réacteurs</i>	198 152	27 239	-	13 458	211 933
<i>Grandes Visites des Avions</i>	53 394	7 523	-	4 217	56 699
<i>Avance sur commande des avions</i>	107 272	100 989	-20 849	-	187 412
<i>Matériel d'Exploitation</i>	3 905	0	-	-	3 905
<i>Matériel de Transport Roulant</i>	7 118	884	-	-	8 002
<i>Matériel & Outillage</i>	4 182	30	-	-	4 212
<i>Equipements de Bureau</i>	30 641	183	-	-	30 823
<i>Autres Immobilisations Corporelles</i>	12 206	190	-	-	12 396
Total immobilisations corporelles	1 744 058	182 229	0	17 675	1 908 611
Total	1 748 343	182 231	0	17 675	1 912 897

Tableau des amortissements

Libelle	Solde début exercice	Dotations 2010	Redressement	sortie	Amortissement fin exercice
Immobilisations Incorporelles	3 655	166	-	-	3 820
Immobilisations corporelles					
<i>Constructions</i>	34 051	1 146	-	-	35 197
<i>Equipements de Rechange Avionique</i>	11 708	1 805	-	-	13 513
<i>Partie durable avions et réacteurs</i>	869 747	16 180	-	-	885 928
<i>Révisions Générales des Réacteurs</i>	91 222	9 530	-	13 458	87 294
<i>Grandes Visites des Avions</i>	19 120	3 893	-	4 217	18 796

<i>Matériel d'Exploitation</i>	3 206	93	-	-	3 299
<i>Matériel de Transport Roulant</i>	4 390	437	-	-	4 827
<i>Matériel & Outillage</i>	3 256	100	-	-	3 357
<i>Équipement de Bureau</i>	29 102	418	-	-	29 520
<i>Autres Immobilisations Corporelles</i>	10 941	109	-	-	11 050
Total immobilisations corporelles	1 076 743	33 712	2 554	17 675	1 092 780
Total général	1 080 398	33 878	2 554	17 675	1 096 600

6.1.3 Immobilisations financières :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2010		30/06/2009	31/12/2009
Obligations et bons à long terme	1 597		3 396	2 397
Prêts	30 450	(1)	83 238	30 944
Titres de participation	153 835	(2)	177 518	153 748
Autres immobilisations	1 946		1 894	2 014
Total brut	187 828		266 046	189 103
Provision pour dépréciation des titres de participation et des prêts	-14 394	(3)	-11 926	-14 394
Total net	173 434		254 120	174 709

La variation du poste Titres de participation en 2010 par rapport à l'exercice 2009 s'explique par :

- ✓ La cession des actions UIB au prix unitaire de 14,5 dinars par action.
- ✓ La cession des actions UTB au prix unitaire de 15,25 euro par action.
- ✓ La libération de la part restante des actions souscrites par Tunisair dans l'augmentation du capital de Sevenair, soit 2 448 335 DT.

(1) la variation de ce poste s'explique par le reclassement d'un prêt accordé par Tunisair à une banque de la place de Tunis pour un montant de 50 MD.

✓ (2) Les participations de Tunisair sont essentiellement des parts dans le capital de ses filiales. Le portefeuille est réparti entre Valeurs locales et Valeurs à l'étranger.

(en dinars)	Nombre	val nominale	Valeurs	valeurs	Provisions		
Société	d'actions	de l'action	d'acquisitions CMP	historiques	30/06/2010	30/06/2009	Variation
TUNISAVIA	291 572	10	2,520	734 770	0	0	0
TUNISAIR HANDLING	240 958	100	100	24 095 840	0	0	0
TUNISAIR TECHNICS	822 810	100	10	82 281 000	0	0	0
SEVENAIR	322 673	55	63	20 347 015	5 360 864	2 892 833	2 468 031
Amadeus Tunisie	3 500	120	100	350 000	0	0	0
Aviation IT Services Africa	7 500	10	0,333	5000	0	0	0
Tunisie Catering	54 000	100	100	5 400 000	0	0	0
ATCT	59 500	100	100	5 950 000	0	0	
Tunis Convention Bureau	50	100	100	2 000	5 000	5 000	0
Tunisie Tradenet	1 000	100	100	100 000	0	0	0
STUSID	1 250	100	100	125 000	0	0	0
STT de Tabarka	400	25	25	10 000	10 000	10 000	0
Société Protunisia	400	10	10	4 000	4 000	4 000	0
Compagnie Tunisienne de navigation	24 430	10	2,188	53 450	0	0	0
Tourafric (en liquidation)	5	100	100	500	500	500	0
CERA	100	10	10	1 000	0	0	0
Foire Internationale de Tunis	450	32	50	22 500	0	0	0
SEPTH	4400	10	10	40 000	3 674	3 674	0
SNR	2900	5	5	14 500	0	0	0
Société El Fouladh	18 000	5	0,833	15 000	15 000	15 000	0
SOTUTOUR	472	100	100	47 200	47 200	47 200	0
Société Gammarth en liquidation	200	10	10	2 000	0	0	0
SAGEP	60	10	10	600	600	600	0
SODIS	17 142	10	5.6	74 283	0	0	0
			TOTAL 1	139 697 481	5 446 837	2 789 159	0

Société	Nombre	val	Valeurs	valeurs	Provisions		Variation
	d'actions	nominale	d'acquisitions	historiques	30/06/2010	30/06/2009	
		de	(EUR/USD)	(TND)			
		l'action					
		(EUR/USD)					
SCI-ESSAFA	999	4 321 €	4 321 €	7 264 285	0	0	0
Muritania Airways	275 400	18,46 \$	18,46 \$	6 565 519	6 565 519	6 565 519	0
SITA-BELGE	19	5 €	5 €	127	0	0	0
SITA - NV	193 769		1,034 \$	286 034	0	0	0
			TOTAL 2	14 116 015	6 565 519	6 565 519	0

(3) Les provisions pour dépréciation des titres de participation et des prêts se détaillent comme suit :

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Provision pour dépréciation des titres de participation	-12 012	-9 544	-12 012
Provision pour dépréciation des prêts	-1 726	-1 726	-1 726
Provision pour dépréciation des fonds transférables	-656	-656	-656
Total	-14 394	-11 926	-14 394

La variation constatée dans ce poste représente essentiellement une dotation au titre de la dépréciation de la participation de Tunisair dans sa filiale Sevenair pour un montant de 2 468 031 Dinars.

6.1.4 Autres actifs non courants :

Cette rubrique enregistre essentiellement les écarts de conversion constatés sur les emprunts contractés en devises étrangères :

	30/06/2010		30/06/2009	31/12/2009
Ecart de conversion	29 360	(1)	20 434	18 350
Frais de formation	4 612		2 130	1 571
Primes de retraite	19		264	39
Total	33 991		22 828	19 960

(1) Les écarts de conversion se présentent comme suit :

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Ecart de conversion Actif	39 613	20 950	26 274
Résorptions	-10 253	-9 516	-7 924
Total	29 360	20 434	18 350

Le solde de ce poste comprend les pertes de change latentes résultant de l'actualisation des échéances à long terme sur les emprunts pour financement des avions libellés en devises étrangères. La variation constatée sur cette rubrique est due à l'augmentation des encours associés à une fluctuation défavorable des taux de changes euro/usd.

6.1.5 Stock :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Stocks consommables catering	2 938	1 796	3 239
Stocks habillement	507	523	466

Autres stocks consommables	596	532	706
Total brut	4 041	2 851	4 411
Provisions	-116	-116	-116
Total net	3 925	2 735	4 295

6.1.6 Clients et comptes rattachés :

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Clients ordinaires	64 432	118 217*	36 179
Clients douteux	87 289	71 410	76 262
Total brut	151 721	189 627	112 441
Provisions	-87 289	-71 505	-76 262
Total net	64 432	118 122	36 179

(*) Le retraitement de ce poste a concerné les soldes des comptes TUNISAIR TECHNICS et TUNISAIR HANDLING respectivement pour 83,7MD et 110,7MD suite à l'apurement financier effectué au cours de l'exercice 2009.

6.1.7 Autres actifs courants :

Ce compte s'analyse comme suit :

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Personnel et comptes rattachés	13 320	11 111	12 581
Etat et collectivités publiques	91 637	85 524	96 471
Débiteurs divers	51 131	64 012	58 372
Divers autres actifs courants	137 720	72 616	83 239
Total brut	293 808	233 263	250 663
Provisions	-53 397	-52 572	-53 397
Total net	240 411	180 691	197 266

(*) Le poste « débiteurs divers » a été retraité pour des besoins de comparabilité

6.1.8 Placements et autres actifs financiers :

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Echéances à court terme sur emprunts obligataires	600	1 600	1 600
Echéances à court terme sur prêts	58 885	29 931	58 728
Echéances impayées	1 794	1 794	1 794
Intérêts courus à recevoir	4 161	5 039	2 656
Total brut	65 440	38 363	64 778
Provision pour dépréciation des prêts	-1 794	-1 794	-1 794
Total net	63 646	36 569	62 984

6.1.9 Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Placements à court terme	49 654	73 474	116 619
Effets	57	1 036	115
Banques	97 606	85 535	48 392

Caisses	326	216	153
Total	147 643	160 261	165 279

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

6.1.10 Capitaux propres :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	30/06/2010		30/06/2009	31/12/2009
Capital social	106 199		106 199	106 199
Réserve légale	9 735		9 735	9 735
Réserve pour fonds social	7 678	(1)	5 716	5 974
Autres réserves et fonds d'investissement	399 477	(2)	399 477	399 477
Autres capitaux propres	153		209	181
Résultat reporté	65 146		3 309	10 500
Total net	588 388		524 645	532 066
Résultat de l'exercice	-28 114		-19 767	54 646
Total capitaux propres avant affectation	560 274		504 878	586 712

(1) Le poste « Réserve pour fond social » comprend les cotisations et les remboursements des différents postes du fond social.

Le bilan du fond social se détaille comme suit :

RESSOURCES		EMPLOIS	
SOLDE AU 31/12/2009	1 885	Primes fin de carrière	478
Remboursement cotisation	777	Allocations scolaires	3
Remboursement prêt	1 028	Remboursement fonds de solidarité	250
Autres ressources	-	Résorption avances au F.S	
Dotation de réserves pour F.S	-	Loisirs	57
Loisirs	116	Remboursement cotisation F.S	130
Participation des filiales exercice 2009 et antérieurs	257	Restauration et dons	69
		Prêts accordés au personnel	1 597
		Total emplois	2 584
Total ressources	4 063	SOLDE	1 479

(2) Les autres réserves et fonds d'investissement sont détaillés comme suit :

- Fonds de réserves extraordinaires : 338,2 MD.
- Réserve spéciale de réévaluation : 50,9 MD.
- Fonds d'investissement : 10,4 MD.

6.1.11 Emprunts :

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Emprunts financement Boeing	26 967	56 830	39 937
Emprunts financement Airbus	365 921	137 772	288 650
TOTAL	392 888	194 602	328 587

L'augmentation enregistrée dans le poste endettement est relative au paiement par crédit des avances sur commandes d'avions et à l'acquisition de deux appareils A320 et A340.

6.1.12 Provisions pour risques et charges :

Le détail de cette rubrique est résumé dans le tableau suivant :

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Provisions pour risque fournisseurs débiteurs	8 601	9 437	8 601
Provisions pour redevances OACA	44	4 364	44
Provisions pour affaires prud'homales	2 114	1 360	2 483
Provisions pour litiges commerciaux	1 704	1 106	1 034
Provisions pour pénalité de retard CNSS	56	209	209
Total	12 519	16 476	12 371

6.1.13 Autres passifs non courants :

	30/06/2010	30/06/2009 [®]	31/12/2009 [®]
Ecart de conversion	20 980	2 003	2 653
Résorptions	-5 552	-675	-889
Total	15 428	1 328	1 765

Ce poste de passif a enregistré une augmentation qui est due au changement de méthode comptable qui consiste en la capitalisation des effets de change dans l'immobilisation.

6.1.14 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Fournisseurs locaux d'exploitation	108 909	116 152*	33 473
Fournisseurs étrangers d'exploitation	101 177	71 137	29 622
Fournisseurs locaux d'immobilisation	1 474	-	1 123
Fournisseurs étrangers d'immobilisation	2 902	-	4 046
Fournisseurs, factures non parvenues	5 184	7 414	22 634
Fournisseurs, retenues de garantie	290	294	269
Fournisseurs, intérêts courus	-64	-64	-64
Fournisseurs, avances et acomptes	-3 706	-2 618	-3 058
Fournisseurs, reports solde créditeurs non mouvementés depuis 94	2 071	2148	2 071
Total	218 237	194 463	90 116

(*) Le retraitement de ce poste a concerné les soldes des comptes TUNISAIR TECHNICS et TUNISAIR HANDLING respectivement pour 83,7MD et 110,7MD suite à l'apurement financier effectué au cours de l'exercice 2009.

6.1.15 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	30/06/2010		30/06/2009	31/12/2009
Créditeurs divers	60 390		72 736	55 258
Titres de transport non encore honorés	107 213	(1)	105 013	86 095

Personnel et comptes rattachés	21 039		24 839	21 081
Etat et collectivités publiques	1 273		2 269	6 527
Actionnaires, dividendes à payer	235		4 692	3 130
Divers autres passifs courants	16 636		14 707	14 369
Total	206 786		224 256	186 460

(1) Le poste recettes billets et LTA non encore honorés enregistre les billets et les LTA vendus à compter du 30 juin 2008 mais non encore utilisés 30 juin 2010.

6.1.16 Autres passifs financiers :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2010		30/06/2009	31/12/2009
Echéances à moins d'un an sur emprunts	132 013		107 134	120 867
Intérêts courus et non échus sur emprunts	5 591		1 931	1 738
Total	137 604		109 065	122 605

Ce poste enregistre les reclassements de la dette à moyen et long termes. La variation constatée sur cette rubrique est due essentiellement au nouvel endettement de 2009/2010.

NOTES A L'ETAT DE RESULTATS

6.2.1 Revenus :

Le chiffre d'affaires se détaille comme suit :

	30/06/2010		30/06/2009	31/12/2009
Revenus de l'activité de transport	416 220	(1)	421 854	945 487
Revenus de l'activité d'assistance aux cies. aériennes	1 255		1 251	3 172
Total	417 475		423 105	948 659

(1) Cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2010		30/06/2009	31/12/2009
Transport des passagers et de bagage	405 569	(i)	413 091	927 011
Transport du fret et de la poste	10 651		8 763	18 476
Total	416 220		421 854	945 487

(i) Le détail de ce poste se présente comme suit :

	30/06/2010		30/06/2009	31/12/2009
Revenus activité « régulier et supplémentaire »	261 877		257 919	554 752
Redevances d'embarquement et de sécurité collectées	46 253		40 166	78 470
Revenus activité « Charter » et frètement	97 439		115 006	293 789
Total	405 569		413 091	927 011

6.2.2 Achats d'approvisionnements consommés :

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Carburant avions	99 250	73 003	179 117
Charges sur opération de Hedging	0	24 065	27 474
Approvisionnement catering	10 917	11 342	24 455
Approvisionnement techniques	241	34	123
Autres approvisionnements consommés	-54	3 128	1 581
Total	110 354	111 572	232 750

6.2.3 Charges de personnel :

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Personnel au sol	32 822	34 383	70 418
Personnel navigant technique	26 218	23 313	46 240
Personnel navigant commercial	11 867	10 454	23 851
Total	70 907	68 150	140 509

6.2.4 Redevances aéronautiques :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Redevances de survol	34 802	36 293	80 793
Redevances d'atterrissage	15 545	15 934	36 147
Redevances d'embarquement	46 202	42 021	99 345
Diverses autres redevances	27 741	28 031	47 094
Total	124 290	122 279	263 379

6.2.5 Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Assurance des avions	3 536	3 779	6 654
Diverses autres charges d'exploitation	33 594	29 523	59 913
Total	37 130	33 302	66 567

6.2.5 Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Intérêt des emprunts pour acquisition d'immo.	4 854	5 648	10 387
Charges financières LI.MO.CA	-1 284	287	485
Dot. aux prov. pour dépréciation d'éléments financiers	0	541	3 009
Autres charges financières	19	43	129
Total	3 589	6 519	14 010

Les charges financières ont diminué suite à la baisse des taux d'intérêt associée au changement de méthode comptable (norme n°13) qui consiste en la capitalisation des charges financières dans le coût de l'immobilisation.

6.2.7 Produits des placements et autres produits financiers :

Les produits des placements ont connu une diminution qui est due à la baisse des intérêts de placement qui ont été affectés non seulement par le faible niveau des taux d'intérêts mais aussi par la diminution de l'excédent de trésorerie :

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Intérêts des placements à court terme	895	2 151	4 717
Revenus des Emprunts Obligataires	85	156	232
Intérêts des dépôts bancaires à terme	2 151	3 065	4 759
Rémunération des comptes bancaires	68	108	174
Revenus des Prêts à long terme	8	70	58
Dividendes des entreprises, filiales	0	268	25 989
Dividendes des entreprises, non filiales	0	6	249
Divers autres produits des placements	3 658	39	307
Total	6 865	5 863	36 485

6.2.8 Gains de Change et Autres gains ordinaires :

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Gains de change	14 268	3 083	15 555
Produits nets sur cessions d'immobilisation et autres Gains sur éléments non récurrents ou exceptionnels	5 792	219	11 276
Reprises sur amortissements et provisions	522	35	35
Produits divers ordinaires LIMOCA	364	-1 003	664
Divers autres gains ordinaires	28	27	56
Total	20 974	2 361	27 586

6.2.9 Autres pertes ordinaires :

Les autres pertes ordinaires se détaillent comme suit

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Pertes de change	29 820	15 026	27 832
Charges diverses ordinaires LIMOCA	96	146	300
Autres charges diverses ordinaires	13	37	3 676
Total	29 930	15 209	31 808

NOTES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de codes spécifiques à tous les comptes, généraux ou particuliers, mouvementés dans les journaux de trésorerie : Banques, C. C. P et Caisses.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

6.3.1 Flux de trésorerie liés à l'exploitation :

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont essentiellement issus:

1/ Des rentrées de fonds découlant de la vente de billets de transport et de «LTA » par les agences locales et à l'étranger.

- 2/ Des rentrées de fonds provenant de l'assistance commerciale et technique des compagnies tierces, collectées par Tunisair.
 3/ Des encaissements provenant des commissions perçues sur les ventes de titres et des divers autres revenus.
 4/ Des règlements de facturation de biens et de services fournis par des fournisseurs ou des créiteurs divers.
 5/ Des paiements au personnel ou pour leurs compte.
 6/ Des rentrées et sorties de fonds vis-à-vis des compagnies d'assurance.
 7/ Des intérêts versés y compris les intérêts sur emprunts.
 8/ Des paiements d'impôts sur les bénéfices et divers autres impôts et droits.
- 6-3-1-1 : Les encaissements reçus des clients se détaillent comme suit :

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Encaissements des clients en Tunisie	43 632	38 668	326 366
Encaissements des clients à l'étranger	205 995	219 025	512 013
Encaissement paiements Compagnies Aériennes	-1 244	-1 152	-2 256
Encaissements des administrations en Tunisie	10 883	8 391	17 212
Encaissements des Ventes B. S. P	188 886	176 944	344 494
Divers Autres Encaissements	6	122	371
Total net	448 158	441 998	1 198 200

6-3-1-2 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Sommes versées aux fournisseurs	-326 305	-303 627	-999 568
Sommes versées aux au personnel	-70 889	-61 576	-146 322
Total net	-397 194	-365 203	-1 145 890

6.3.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement :

Les mouvements de trésorerie liés aux activités d'investissement comprennent essentiellement :

- Les décaissements effectués pour l'acquisition des avions, des réacteurs et des équipements avioniques, du matériel d'exploitation en piste et d'autres immobilisations corporelles.
- Les décaissements réalisés pour l'acquisition de titres de participation.
- Les prêts accordés à long et moyen termes.
- Les encaissements découlant du remboursement de prêts, de la cession d'obligations et de participations ainsi que les intérêts et les dividendes reçus.

6.3.3 Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :

Il s'agit des montants relatifs aux versements du principal des montants empruntés.

6-3-3-1 : La variation du poste « encaissement provenant d'emprunts » est due aux crédits contractés pour le financement d'un nouvel appareil A320, la poursuite du paiement des avances pour le financement de la nouvelle flotte et l'aménagement de l'A340.

6.3.4 Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité :

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Gains de change	-8 928	2 640	7 568
Pertes de change	5 448	-7 666	-12 202
Total	-3 480	5 026	-4 634

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de l'Air
« TUNISAIR SA » - Tunis

OBJET : Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2010.

Messieurs les Actionnaires,

1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 Octobre 2010 et en application de l'article 21 bis nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers intermédiaires de la société tunisienne de l'air « TUNISAIR-S.A », couvrant la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2010.

2- Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de **1 543 736 KDT**, une situation nette positive de **560 274 KDT** et un résultat déficitaire de **28 114 KDT** ont été arrêtés par votre conseil d'administration et relèvent de sa responsabilité. Notre responsabilité consiste à exprimer un avis sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

3- Nous avons effectué notre examen limité selon les Normes Professionnelles applicables en Tunisie aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières, il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Nos principales constatations se présentent comme suit :

4- Redevances Aéroportuaires

Les redevances aéroportuaires collectées par la société « TUNISAIR-S.A » auprès des passagers au 30 Juin 2010, d'un montant de **46 252 KDT** sont comptabilisées parmi les revenus de la société. Celles facturées par les entreprises aéroportuaires et supportées par la société « TUNISAIR-S.A » au 30 Juin 2010 d'un montant de **46 202 KDT** sont constatées en charges. Ce traitement comptable affecte indûment les charges et les produits d'égal montant.

5- Matériel de Transport Aérien

Le matériel de transport aérien de la société « TUNISAIR SA », comprend deux avions hors plan de vol et hors stratégie commerciale à la date de notre intervention, un **Boeing B 737-700** acquis en 1999, et un **Airbus A340-500** acquis en 2009, dont le coût global d'acquisition est arrêté respectivement à **54 089 KDT** et à **212 595 KDT** au 30 Juin 2010. Le prix de l'**Airbus A340 - 500**, comprend des avances versées à la société « Sabena Technics » au titre des aménagements « VIP » pour la somme de **37 136 KDT (soit 19 800 000 euros)** à la même date.

Il y a lieu de préciser que l'aménagement « VIP » de l'avion **A340-500** se poursuit jusqu'à la date de la signature du présent rapport. Selon le contrat et les avenants signés avec la société « Sabena Technics », les engagements restants au titre de cet aménagement s'élèvent à **18 700 000 euros**.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que la société « TUNISAIR SA » a obtenu le 3 Mars 2011 l'autorisation pour la mise à la vente de ces deux appareils.

Comme il est indiqué au niveau des notes complémentaires qui font partie intégrante du présent rapport, les charges de la période dont principalement, les dotations aux amortissements, les charges financières et les pertes de change, relatives à ces deux appareils, sont estimés à **11 917 KDT** pour le premier semestre 2010. Par ailleurs, Les produits relatifs à la mise à disposition d'un avion spécial de la société « TUNISAIR SA » au profit de la présidence de la République sont fixés forfaitairement à **200 KDT** au premier semestre conformément à la convention datée de 2003.

Ainsi, l'impact sur le résultat de la période est négatif pour **11 717 KDT**.

6- Société « Mauritania Airways »

La société « Mauritania Airways » a connu des difficultés au cours de l'exercice 2010 et ce après la perte d'un appareil suite à une sortie de piste et à l'interdiction de vol sur l'espace européen de l'état Mauritanien.

Cette situation a conduit la société « Mauritania Airways » à suspendre ses activités et ses ventes de billets au cours du mois de Décembre 2010.

Compte tenu de cette situation, la société « TUNISAIR SA » a constaté une provision complémentaire d'un montant égal à **14 495 KDT**, pour couvrir le risque au titre des créances impayées.

Les comptes de la société « Mauritania Airways » qui s'élèvent à **29 495 KDT** dans les livres de la société « TUNISAIR SA » se trouvent par conséquent, provisionnés à 100% au 30 juin 2010.

7- Avis

Sur la base de notre examen limité, et compte tenu de ce qui est indiqué au niveau des paragraphes 04 à 06 ci-dessus, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR SA » arrêtés au 30 juin 2010 et annexés au présent rapport ne donnent pas une image fidèle, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 10 mars 2011

Les Commissaires Aux Comptes

AMI Consulting

AMTA Raja Ismaïl

Abdelmajid DOUIRI

Raja Ismaïl

Membre du Réseau Eura Audit International

NOTES COMPLEMENTAIRES AU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1- Fonds social :

La Société s'est conformé aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n° 2 relative aux capitaux propres et aux dispositions de la circulaire ministérielle du 14 mars 1988 pour la comptabilisation des prêts accordés en 2007 et ultérieurs ainsi que pour la dotation de la réserve pour fonds social sur la base d'une affectation des bénéfices décidée par ses Assemblées Générales Ordinaires.

Le traitement comptable des opérations relatives à la gestion du fonds social conclues en 2006 et antérieurs ainsi que le mode de présentation des comptes correspondants ne respectent pas les prescriptions des textes sus-indiqués. En effet, les comptes relatifs au fonds social ont été regroupés et comptabilisés parmi les immobilisations financières pour un solde compensé débiteur s'élevant à **11 470 KDT** au 31 décembre 2007 (**10 070 KDT** au 30 juin 2010).

En application des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 15 novembre 2007, cette créance correspond au montant alloué par « TUNISAIR-S.A » au fonds social et sera recouvrée par des prélèvements sur les dotations des Assemblées Générales de 2007 et ultérieurs de la réserve pour fonds social.

Compte tenu de ces remboursements, les comptes relatifs au fonds social, regroupés et comptabilisés parmi les immobilisations financières pour un solde compensé débiteur, s'élèvent à **10 070 KDT** au 30 juin 2010.

2- Clients :

L'actualisation des créances en devises au cours de change du 30 juin 2010 n'a concerné que 77% du solde compensé des créances en devises.

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que certains soldes débiteurs et créditeurs de comptes clients sont en cours d'apurement à la date de notre intervention.

3- Fournisseurs :

L'actualisation des dettes en devises au cours de change du 30 juin 2010 n'a concerné que 73 % du solde compensé des dettes en devises.

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que certains soldes créditeurs et débiteurs de comptes fournisseurs sont en cours d'apurement à la date de notre intervention.

4- Décaissements et Encaissements non identifiés :

Des décaissements et des encaissements non identifiés s'élevant respectivement à **1 674 KDT** et **2 956 KDT** figurent sur les relevés bancaires mais ne sont pas comptabilisés ;

5- Immobilisations corporelles et incorporelles :

5-1 Le matériel de transport aérien de la société « TUNISAIR SA » comporte un avion de type A340-500 acquis pour un montant global de **175 459 KDT**, hors aménagement « VIP », ne figurant pas au niveau des plans de vols et de la stratégie commerciale à la date de notre intervention.

La valeur comptable nette de cet appareil aéronautique acquis en 2009 se présente comme suit :

Description	Valeur à la date du 30 Juin 2010 (DT)
Partie Durable	142 601 550
Potentiel Grande visite	26 286 000
Potentiel Révision Générale	6 571 500
Valeur Brute Avion A340	175 459 050
<i>Amortissement 2009</i>	<i>3 478 794</i>
<i>Amortissement 1^{er} semestre 2010</i>	<i>4 289 729</i>
Amortissements cumulés	7 768 523
Valeur comptable nette	167 690 527

5-2 La société « TUNISAIR SA » a procédé à l'aménagement « VIP » de l'avion A340-500 auprès de la société « Sabena Technics » pour un montant contractuel de **36 000 000 Euros** ramené à **38 500 000 Euros** suite à la conclusion d'un avenant le 8 juillet 2010.

Au 30 juin 2010, deux avances ont été versées pour un montant global de **19 800 000 Euros**, soit l'équivalent de **37 136 KDT**, le reste à payer à cette date est estimé à **18 700 000 Euros**.

5-3 Il y a lieu de préciser que les charges financières au titre du premier semestre 2010 sont estimées à **6 630 571 DT**, et sont relatives à des différences de change et à des charges d'intérêts sur les emprunts spécifiques contractés pour l'acquisition de l'avion A340-500, détaillées comme suit :

Description	Charges financières 2009(DT)	Charges financières 1 ^{er} semestre 2010(DT)
<i>Différence de change</i>	<i>663 807</i>	<i>4 862 573</i>
<i>Charges d'emprunts</i>	<i>512 090</i>	<i>1 767 998</i>
Total	1 175 897	6 630 571

5-4 Le matériel de transport aérien comporte un avion de type B 737-700 acquis pour un montant global de **54 089 KDT** ne figurant pas au niveau des plans de vols et de la stratégie commerciale de la société « TUNISAIR SA ».

Les charges d'amortissements de la période relatives à cet appareil sont estimées à **997 KDT**.

5-5 Les produits relatifs à la mise à disposition d'un avion spécial de la société « TUNISAIR SA » au profit de la présidence de la République sont fixés forfaitairement à **200 KDT** au premier semestre conformément à la convention datée de 2003.

5-6 Ainsi, l'impact sur le résultat de la période de ces deux avions est négatif à concurrence de **11 717 KDT** au 30 juin 2010.

6- Présentation des états financiers :

La société « TUNISAIR SA » a procédé au changement de certaines méthodes de présentation des états financiers. Ce changement est effectué, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, en vue d'améliorer la présentation de la situation financière de la société,.

Dans un objectif de comparabilité, certaines données de l'exercice 2009 ont été retraitées. Le tableau ci-dessous résume les principaux retraitements effectués :

Poste du bilan	Solde au 30/06/2009 Historique (KDT)	Solde au 30/06/2009 Retraité (KDT)	Retraitement opéré (KDT)	Nature du retraitement
Clients & comptes rattachés	384 117	189 627	194 490	- Compensation entre les soldes comptables débiteurs et créditeurs des sociétés du groupe
Fournisseurs & comptes rattachés	388 953	194 463	194 490	- Compensation entre les soldes comptables débiteurs et créditeurs des sociétés du groupe

7- Changement de méthode comptable :

Les avances en devises versées par la société « TUNISAIR. SA » à la société AIRBUS pour l'acquisition de 10 avions A320-200, 3 avions A330-200 et 3 avions A350-800 totalisent un montant de **92 096 KUSD** inscrit au niveau de la rubrique « Immobilisations corporelles » ont été actualisées conformément à la norme comptable tunisienne n°15 « opérations en monnaies étrangères ».

Ainsi, ces avances en devises ont été converties au cours de change de la Banque Centrale de Tunisie à la date de clôture de ces états financiers.

L'actualisation de ces avances au cours du 30/06/2010 a dégagé un gain de change de **19 494 KDT**.

Cette dernière a été traitée pour chaque avion à part selon la date de livraison prévue par la convention dument conclue avec AIRBUS et ce comme suit :

- Les différences de change positives pour les avions qui seront livrés avant le 30/06/2011 et se chiffrant à la somme de **5 249 KDT**, sont prises en compte dans la détermination du résultat et sont inscrites parmi les autres gains et pertes ordinaires.
- Les différences de change positives pour les avions qui seront livrés après le 30/06/2011 et se chiffrant à la somme de **14 245 KDT**, sont portées au compte « Ecart de conversion » puis résorbées linéairement sur la durée restante.

En sus et en application de la norme comptable tunisienne n°13 « charges d'emprunts » qui stipule que :

Les coûts d'emprunts doivent être incorporés aux coûts des actifs lorsqu'ils répondent aux trois conditions suivantes :

- ils sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif pouvant donner lieu à incorporation de coûts d'emprunts,
- il est probable qu'ils généreront des avantages économiques futurs pour l'entreprise,
- ils peuvent être mesurés de façon fiable.

Par ailleurs, ces coûts sont inévitables vu que la pratique dans le secteur aéronautique ne permet pas l'acquisition d'un avion sans passer par une commande et un paiement d'avance au cours de la réalisation de la commande.

Par conséquent, les charges d'emprunts encourus pour le financement de ces avances ont fait l'objet de capitalisation au niveau de la rubrique « Immobilisations corporelles » du fait qu'il s'agit d'emprunts à long terme spécifiques au financement du renouvellement de la flotte de TUNISAIR SA.

Ainsi, l'impact sur les états financiers au titre de ce changement de méthode se détaille comme suit :

Date de clôture	Solde historique « Immobilisations corporelles » (KDT)	Solde retraité « Immobilisations corporelles » (KDT)	Charges financières (KDT)	Ecart de conversion (KDT)	Différence de change (KDT)
30.06.2009	1 534 140	1 540 264	162	5 436	526
31.12.2009	1 744 057	1 749 669	524	5 344	(256)
30.06.2010	1 888 620	1 908 611	497	14 245	5 249

Il y a lieu de noter que les différences de change et les charges financières ayant un impact sur les résultats des exercices antérieurs ont été constatées respectivement parmi le compte « Pertes de change liées à une modification comptable » et le compte « Charges financières liées à une modification comptable » au cours de l'exercice vu leur impact non significatif.